

Guide « Collectivités, Eau & Industrie »



Édito

L'eau, une ressource capitale mais pas inépuisable !

Opérateur des programmes Territoires d'Industrie et Sites Clés en Main France 2030, la Banque des Territoires contribue à la réindustrialisation du pays en mobilisant 1Md€ sur la période 2023-2027 en faveur des politiques industrielles des collectivités et des projets industriels majeurs. La préservation de la ressource en eau constitue une autre de ses mesures phare, incarnée par le programme Aquagir.

Or, l'eau peut désormais être un facteur limitant du développement industriel et un moteur déterminant de notre adaptation au changement climatique.

Avec ce guide, la Banque des Territoires souhaite offrir aux acteurs publics locaux en charge de l'aménagement économique et industriel un accompagnement pratique pour analyser la criticité de la ressource en eau, ainsi que les opportunités et risques d'un projet d'implantation industriel.

Antoine Saintoyant

Directeur Général de la Banque des Territoires

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

www.banquedesterritoires.fr

Objet du guide

Ce guide s'adresse aux élus, aux agents des collectivités en charge de l'aménagement industriel et aux industriels. C'est un guide pratique ayant pour ambition de vulgariser les concepts techniques et les problématiques liées à l'eau pour les activités industrielles et leur implantation sur un territoire.

Il n'a pas un caractère exhaustif et constitue une première approche du croisement des enjeux de l'eau et de ceux de l'industrie. Il aborde ces différentes facettes complémentaires (administratives, hydro-géographiques et industrielles), pour montrer la nature systémique et complexe de la gestion de l'eau. Il insiste sur la diversité des situations et des spécificités propres à chaque territoire. Ce guide vise à :

- Faciliter la prise en compte des nouveaux enjeux de l'eau et des particularités de l'eau en industrie (approvisionnement, usages et rejets, coût global de l'eau),
- Amorcer l'analyse des enjeux de l'eau de votre territoire et soutenir vos prises de décision,
- Inspirer des actions à mener (efficacité et transition hydrique) pour faciliter la capacité de votre territoire à maintenir ses activités économiques et à en accueillir de nouvelles.

Il a donc été pensé en proposant des logigrammes pour guider votre recherche d'information et votre démarche :

- « Analyser son territoire pour évaluer sa capacité d'accueil »
- « Analyser et répondre à une demande industrielle ».

Rédacteurs et contributeurs

Rédacteurs

- **Aquassay** : Jean-Emmanuel GILBERT et Alexandre FAIX
- **Aquasys** : Nicolas AKIL
- **Rives & Eaux du Sud-Ouest** : Ludovic LHUISSIER et Solène LALOUX
- **Caisse des dépôts et consignations** : Géraldine ROLLIN et Camille SIMOES

Contributeurs

- **Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne** : Estelle JACQ
- **Territoire d'Industrie Grand Auch Astarac** : Sophie GUILLOU
- **Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne** : Amélie FOURNIÉ
- **Syndicat de l'Eau du Dunkerquois** : Fabrice MAZOUNI, Sébastien VANNOYE
- **Bretagne Compétitivité** : Camille FRASLIN





Sommaire

Eau et industrie : nouveaux enjeux, nouvelles solutions	7
Analyser son territoire pour évaluer sa capacité d'accueil	9
1. Qualifier votre territoire	12
2. Qualifier vos ressources	17
3. Qualifier vos usages	30
4. Etablir un diagnostic général	37
5. Agir sur les ressources	39
6. Agir sur les usages	44
7. Lancer un programme de territoire en transition hydrique	45
8. Rechercher des aides financières	47
Analyser un projet industriel	48
Determiner si le projet est acceptable pour le territoire	51
1. Caractériser le projet	51
2. Identifier globalement sa gestion de l'eau	51
3. Analyser la demande selon votre contexte stratégique et réglementaire local	52
4. Evaluer l'empreinte hydrique directe, la maturité et efficacité hydrique du projet	54
5. Identifier les possibilités d'accueil cohérentes avec le projet (eau, transport, énergie)	57
6. Valider la cohérence technique du projet	59
7. Accompagner l'entreprise dans une démarche d'efficacité hydrique	59
Les programmes de la Banque des Territoires	61
Le programme AQUAGIR	62
Le soutien à l'industrie	63
Principaux rédacteurs	64
AQUASSAY	65
RIVES & EAUX DU SUD-OUEST	66
Annexes	67
Lexique	68

Acronymes

72

Sources

74

Eau et industrie : nouveaux enjeux, nouvelles solutions

Le cycle de l'eau a été déstabilisé par les activités humaines : surexploitation et pollution des ressources, imperméabilisation¹ des sols et réduction de la végétation favorisant le ruissellement, etc. ... Les conséquences négatives, et parfois dramatiques, sur toutes les activités humaines et sur le fonctionnement des milieux naturels sont déjà visibles et s'amplifieront avec le dérèglement climatique. Ainsi, l'ONU (rapport de 2019) estime qu'à horizon 2050, les risques de sécheresse ou d'inondation menaceraient 45% du PIB mondial et 40% de la production céréalière.

L'eau est déjà devenue un facteur limitant de l'activité économique pour certains territoires. En France, si les activités industrielles ne représentent que 8% des prélèvements et 4% des consommations, elles peuvent avoir localement un effet notable (volumes prélevés et consommés, qualité des rejets, pollutions accidentelles).

Chaque territoire a ses spécificités liées à l'eau. C'est pourquoi, connaître son état, ses variations en quantité et qualité (ainsi que leurs évolutions prévisibles à moyen terme), la gouvernance propre à son territoire est indispensable pour établir une stratégie de préservation des activités humaines et des milieux naturels.

De même, chaque site a ses spécificités. Les impacts d'un site sont très hétérogènes selon sa taille, son secteur (agroalimentaire, chimie, papier, etc.), les procédés de production employés, les substances utilisées, etc. Ces impacts peuvent cependant être réduits par des stratégies d'efficacité hydrique. Il est important de noter que, si ces stratégies visent à réduire les prélèvements et les rejets d'une activité donnée, elles constituent aussi un levier d'amélioration de performances économiques, industrielles et environnementales. Les réductions d'eau (prélèvements et rejets) et une meilleure maîtrise du parcours de l'eau d'un site, dans ses aspects à la fois techniques et organisationnels, entraînent en effet des réductions d'énergies, de réactifs, de maintenance, etc. liées à l'eau mais aussi des améliorations de la capacité et de la qualité de la production (cf. ci-après la notion de **coût global de l'eau**, souvent sous-estimé).



France Stratégie, note d'analyse n°156, **L'eau en 2050 : graves tensions sur les écosystèmes et les usages**

Selon France Stratégie, les écosystèmes pourraient subir à l'horizon 2050 des situations de stress chronique sur toute la France hexagonale. Des restrictions d'usage de l'eau pour les activités agricoles, industrielles ou pour les particuliers seraient probables en été sur la quasi-totalité du territoire, comme en 2022.

Cliquez-ici  pour consulter la note d'analyse n°156 de France Stratégie,

¹ L'infiltration normale des eaux de pluie dans le sol peut être réduite ou empêchée par l'anthropisation des espaces naturels (surfaces bétonnées ou bitumées, tassement des sols agricoles, etc.), ce qui contribue à la déstabilisation du cycle de l'eau (l'eau ruisselle au lieu de s'infiltrer et est évacuée rapidement vers la mer au lieu de participer à la recharge des eaux souterraines). Les opérations de désimperméabilisation consistent à rétablir cette infiltration, par élimination totale ou partielle des surfaces imperméabilisées.
<https://aquagir.fr/gestion-eaux-pluviales/propositions/desimpermeabiliser-les-sols/>

Analyser son territoire pour évaluer sa capacité d'accueil

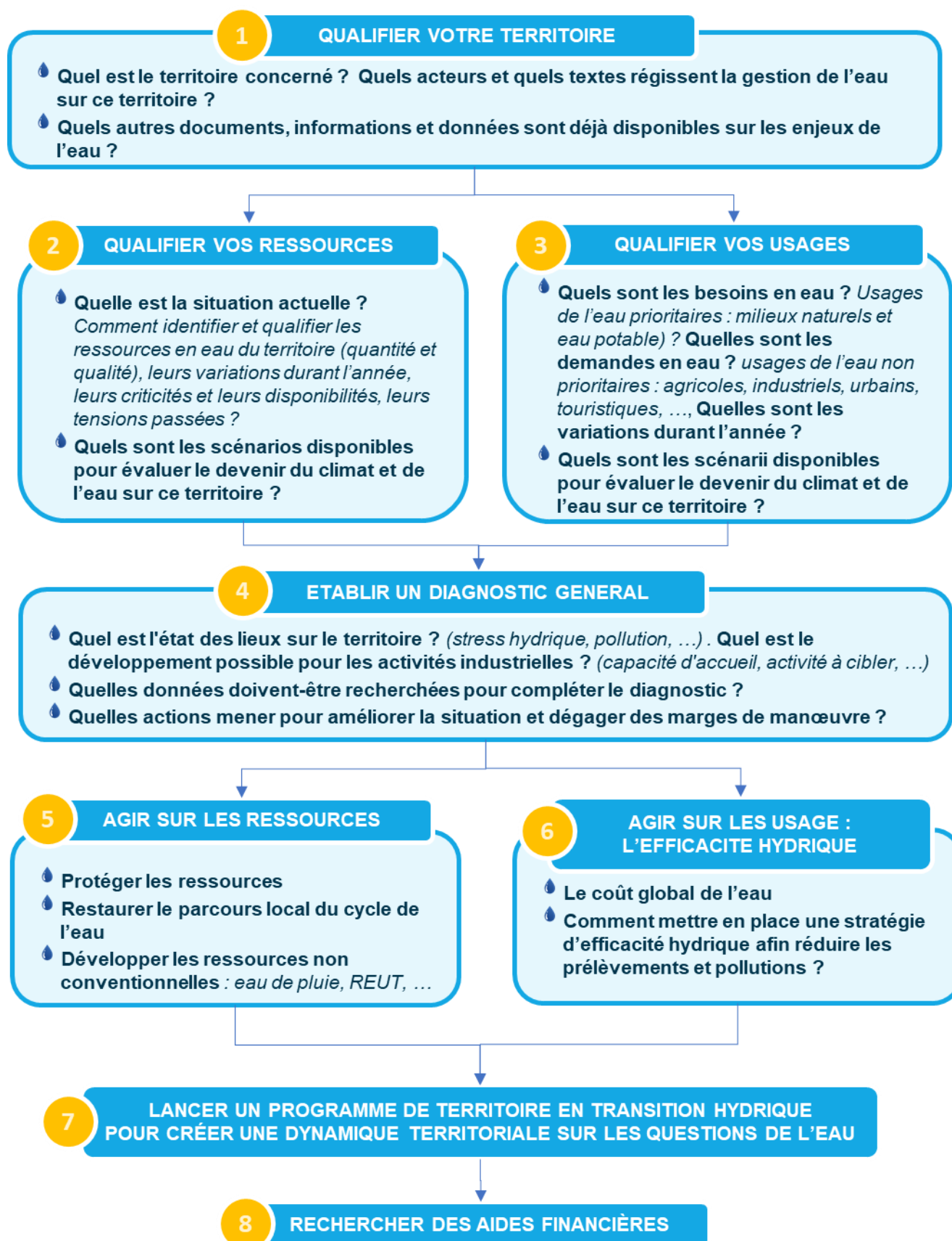
Chaque territoire a ses spécificités de ressources en eau, d'usages, de sensibilité au changement climatique. Etablir le diagnostic détaillé d'un contexte hydrique local telle qu'une étude Hydrologie Milieux Usage Climat (HMUC) nécessite plusieurs années de travail.

Néanmoins, **un premier diagnostic de territoire**, ou plus précisément du **contexte hydrique local**, peut être réalisé en s'appuyant sur les documents produits par les acteurs de l'eau ainsi que sur les données disponibles. Il s'agit alors d'évaluer sa situation, son niveau de tension – aujourd'hui et demain – pour en déduire ses capacités à maintenir ses activités économiques et à en accueillir de nouvelles.

Le schéma présenté à la page suivante propose une approche méthodologique pour réaliser une première analyse de votre contexte hydrique local².

Chaque étape présentée ci-après sera traitée succinctement dans cette partie. Ce premier niveau de lecture vous donnera une vision panoramique (premier diagnostic) des enjeux et des questions à traiter. Chaque étape sera, si cela est pertinent, illustrée par des éléments de réponse relatif au cas du Territoire d'industrie Grand Auch – Astarac ou s'inspirant de bonnes pratiques d'autres territoires.

² Le contexte hydrique local correspond à la description, à l'échelle de votre territoire, des ressources (disponibilité et variabilité, en quantité et qualité, durant l'année), des usages de l'eau (prélèvements et rejets, saisonnalité), des infrastructures et services qui relient les uns aux autres, de la gouvernance (acteurs, réglementation, convention, etc.), des milieux naturels (en lien notamment avec les rejets), dont vous dépendez, aujourd'hui mais aussi demain (pour prendre en compte les évolutions probables de ces différentes facettes : changement climatique, urbanisation, etc.).



1. Qualifier votre territoire

Quel est le territoire concerné ? Quels acteurs et quels textes régissent la gestion de l'eau sur ce territoire ? Quels autres documents, informations et données sont déjà disponibles sur les enjeux de l'eau ?

L'analyse des enjeux « eau et industrie » d'un territoire croise une logique **administrative** et une logique **géographique** :

- Le développement économique, dont l'industrie fait partie, est pensé selon une logique administrative, à l'échelle des différentes **collectivités territoriales** compétentes en la matière.
- Cependant, la gestion de l'eau est, elle, organisée selon une logique hydrogéographique, souvent plus vaste, aux limites physiques et non administratives : **les bassins versants**³.

De plus, la déclinaison au niveau local de la gouvernance de l'eau est spécifique à chaque territoire. De ce fait, il n'est pas toujours simple de collecter les données et informations provenant de ces différents types de sources et il est nécessaire pour chaque cas d'identifier les particularités de son territoire.

Concernant le "petit cycle" de l'eau, c'est-à-dire les services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement, la commune ou l'intercommunalité est l'échelon privilégié. Ces services sont généralement exploités en régie ou par des opérateurs privés, en délégation de service public.

Concernant le "grand cycle" de l'eau, la compétence **Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** relève des intercommunalités. Elle peut être confiée à des structures de coopération intercommunale à l'échelle de bassins hydrographiques.

La gestion de la ressource en eau est à part, hors GEMAPI et compétences du bloc communal. Elle est prise en charge le plus souvent à travers le développement économique et l'aménagement du territoire à une échelle plus large, via des établissements publics territoriaux de bassin par exemple.

Au niveau départemental, les services de l'Etat délivrent et contrôlent les autorisations de prélèvements et de rejets pour les usages.

Les préfets désignés coordonnateurs de bassin ou de sous-bassins sont chargés d'assurer la coordination en matière de police et de gestion des ressources en eau dans les régions et départements concernés.

En termes de gouvernance, les **Commissions Locales de l'Eau (CLE)** couramment appelées « **parlements locaux de l'eau** » décident de la politique locale de l'eau à l'échelle des sous-bassins. La CLE est composée de 3 collèges (Etat, Collectivités, Usagers). Elles adoptent les **Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)**⁴ qui s'inscrivent obligatoirement dans le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**⁵ du grand bassin hydrographique correspondant et relevant du Comité de bassin. **Aujourd'hui, tous les bassins versants ne sont pas dotés d'une CLE et d'un SAGE.**

Par ailleurs, plusieurs autres documents abordent le sujet de l'eau et présentent des données et des synthèses qui vous faciliteront la caractérisation et la compréhension de votre situation. Ces documents sont notamment produits par les **collectivités territoriales** (SCOT, PLU(i), etc. ...) et doivent selon les cas être en conformité ou compatibles avec les SAGE et SDAGE existants.

³ Un bassin versant ou bassin hydrographique est toute zone dans laquelle toutes les eaux de ruissellement convergent à travers un réseau de rivières, fleuves et éventuellement de lacs vers la mer, dans laquelle elles se déversent par une seule embouchure, estuaire ou delta.
<https://aguagir.fr/gestion-milieux-aquatiques/connaissances/bassins-versants-definition-et-caracteristiques/>

⁴ <https://www.gesteau.fr/situation/sage/tous>

⁵ <https://www.gesteau.fr/consulter-les-sdage>

Vous devez donc déterminer :

- D'une part, **les collectivités territoriales concernées ainsi que les documents de planification économique leur correspondant** : à l'échelon communal (communauté d'agglomération, communautés de communes), cette planification s'exerce via les documents d'urbanisme (SCoT, PLU(i)). Ils vous permettent par ailleurs d'identifier les espaces privilégiés sur ces territoires, pour l'installation et le développement des activités économiques.
- D'autre part, les différentes échelles des **périmètres hydrogéographiques ainsi que les acteurs et documents leur correspondant**, permettant de caractériser les enjeux de l'eau qui vous concernent :
 - **Le grand bassin versant de rattachement**, son Agence de l'Eau et son Comité de Bassin qui élaborent le SDAGE. La stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) est annexée au SDAGE ;
 - **Les cours d'eau et les nappes** en déficit quantitatif chronique classés par l'Etat en zones de répartition des eaux (ZRE)⁶ sont identifiés dans le SDAGE ;
 - **Le sous-bassin versant** et ses instances de concertation (exemple : CLE, Commission Locale de l'Eau, si le sous-bassin en est doté) qui délibèrent et gèrent les actions de gestion plus rapprochées en particulier en ZRE (exemple : SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).
- Identifier, pour **le petit cycle de l'eau** (alimentation en eau potable et assainissement) :
 - les gestionnaires du service public de distribution d'eau potable et du service public d'assainissement à l'échelle communale ou intercommunale ;
 - les schémas de planification associés (exemple : le schéma départemental d'alimentation en eau potable, le schéma de distribution d'eau potable) en vous rapprochant des services de l'Etat ou de la commune.
- Identifier, pour les **sous-bassins hydro-géographiques** :
 - Le service de l'Etat au niveau départemental (DDT ou DDTM) concerné ;
 - Le service de l'Etat désigné coordonnateur de bassin ou sous-bassin ;
 - La structure de coopération intercommunale à l'échelle hydrographique interceptée, disposant de la compétence obligatoire Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;
 - Les éventuelles structures particulières (EPTB, Etat, Région, Société d'aménagement, etc...) prenant en charge la gestion de la ressource en eau, au titre de l'aménagement de bassin versant, de développement économique, ou d'une compétence spécifique ;
 - Les éventuels gestionnaires à qui cette gestion a été déléguée.

⁶ Une zone de répartition des eaux (ZRE) est une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources en eau par rapport aux besoins ; on parlera aussi de déficit quantitatif chronique.

Cet ensemble d'informations vous permettra d'établir une première description de votre situation :

- Comprendre comment la gestion de l'eau est organisée, ses contraintes et objectifs
- Savoir avec quels acteurs échanger pour évaluer les possibilités d'implantation ou de développement d'activités industrielles, pour chaque facette du sujet eau (autorisation, approvisionnement, gestion des rejets, ...)
- Identifier les ressources en eau qui vous concernent

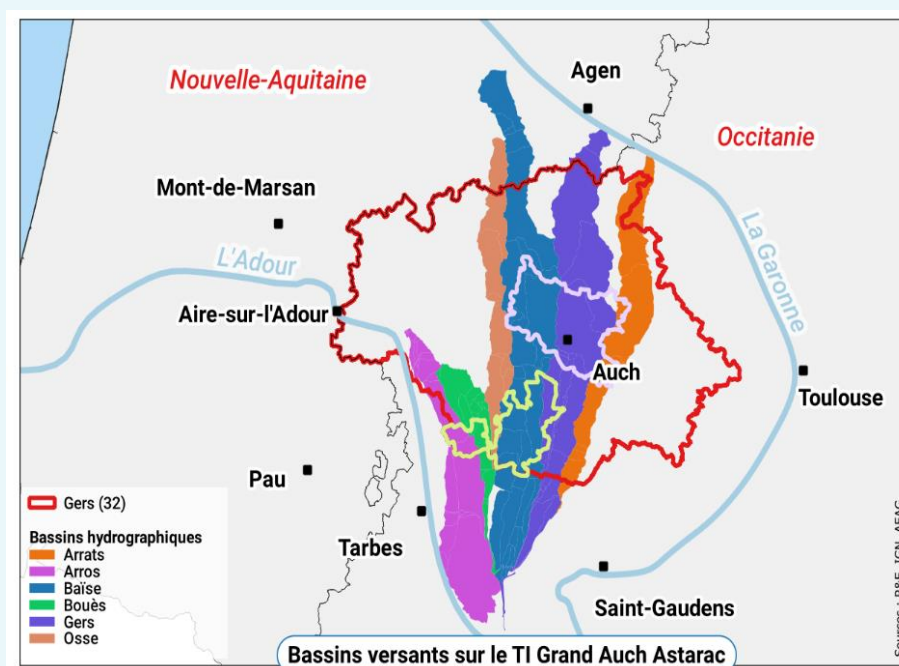


Grand Auch Astarac

Quel sont ses périmètres hydro géographiques ? Quelles masses d'eau sont présentes sur le territoire ?

Le TI Grand Auch Astarac est intégré :

- Majoritairement dans le **sous-bassin Neste et rivières de Gascogne**, appartenant au bassin de la Garonne. Un schéma d'aménagement de gestion de l'eau (SAGE NRG, Neste et Rivières de Gascogne) est en cours d'élaboration.
- En petite partie dans le **sous-bassin de l'Arros** appartenant au bassin de l'Adour couvert par le SAGE Adour amont.



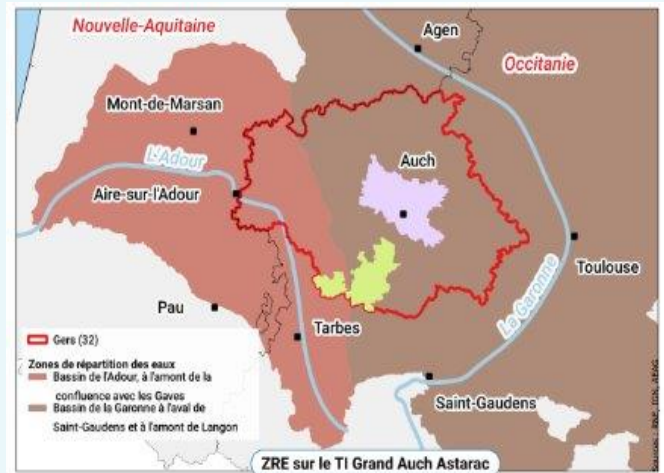


Quelles sont les ressources en eau du territoire ?

4 masses d'eau superficielles et **9 masses d'eau souterraines⁷** ont été identifiées sur le périmètre du TI Grand Auch Astarac. Elles sont toutes classées en **zone de répartition des eaux (ZRE)**, c'est-à-dire en déficit quantitatif chronique.

« Globalement, la ressource en eau du département est fragile au regard des besoins importants (eau potable, irrigation, hydroélectricité et industries, loisirs...), notamment en été du fait des usages agricoles. Tout le département est classé en "zone de répartition des eaux" (ZRE), ce qui a pour conséquence de soumettre à autorisation tout prélèvement supérieur à 8 m³/h. Paradoxalement, l'inondation reste le risque naturel majeur dans le département du fait de sa topographie. »

Services de l'Etat dans le Gers



Quels acteurs et quels textes régissent l'action sur ce territoire ?

Sur le TI Grand Auch Astarac, deux acteurs principaux interviennent comme gestionnaires de l'eau :

- **Le syndicat TRIGONE, pour le petit cycle de l'eau**, qui est fortement implanté dans le secteur de Auch mais aussi de Villecomtal-sur-Arros. C'est un syndicat mixte public qui rassemble des collectivités et des établissements publics : le Conseil Départemental du Gers, des syndicats de communes et le Grand Auch Cœur de Gascogne. Il gère, en régie, trois compétences départementales : l'eau, l'assainissement et les déchets.
- **La Société d'Aménagement Régionale Rives & Eaux du Sud-Ouest, pour le grand cycle de l'eau**, à qui a été concédée la gestion des ressources et des ouvrages du système Neste réalimenté (réseau hydraulique de distribution d'eau brute) et d'une partie du bassin de l'Adour à l'ouest (dont la rivière Arros également réalimentée). Chaque usager préleveur dispose d'un contrat d'eau avec le gestionnaire, en plus de l'autorisation administrative de prélèvement délivrée par la DDT du Gers, selon les caractéristiques du projet et la période de prélèvement (autorisation en débit, en volume, en pointe, etc...).

Selon ses besoins, l'utilisateur industriel peut donc être un client direct de Rives & Eaux, ou un client d'un des syndicats d'alimentation en eau potable (lui-même client de Rives & Eaux) - ou bien les deux.

⁷ Les eaux souterraines sont toutes les eaux se trouvant sous la surface du sol, dans la zone de saturation et en contact direct avec le sol ou le sous-sol.



La gestion des eaux sur le Système Neste est encadrée par un arrêté interpréfectoral définissant le plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Neste et rivières de Gascogne (AIP révisé en 2023). Cet arrêté fixe notamment les objectifs de gestion en différents points, en respect du SDAGE Adour Garonne 2022-2027 et de l'Arrêté d'Orientation de Bassin (AOB 2023) renforçant la coordination des mesures de gestion de la sécheresse. L'AIP fixe **les cadres de la concertation et les règles pour la gestion opérationnelle de l'eau**.

L'Organisme Unique de Gestion (OUGC) Neste et Rivières de Gascogne délivre les autorisations de prélèvement d'irrigation selon l'arrêté inter-préfectoral de 2024 portant volume prélevable n°32-2024-01-02-00001.



Autres documents disponibles :

- SRADDET d'Occitanie, SCOT de Gascogne
- Plans d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) associés aux SAGE, les projets d'aménagement et de développement durable (PADD) des PLU(i).

2. Qualifier vos ressources

Quelle est la situation actuelle ? Comment identifier et qualifier les ressources en eau du territoire (quantité et qualité), leurs variations durant l'année, leurs criticités et leurs disponibilités, leurs tensions passées ?

Pour un premier diagnostic, les données de votre territoire peuvent être collectées via les plateformes suivantes :

AQUAREPÈRE

Cliquez ici 

Une synthèse des enjeux eau de votre territoire est disponible sur le site Aquarepère. Proposé par la Banque des Territoires et lancé en mai 2025, Aquarepère centralise et met à disposition gratuitement des **données sur la qualité, la quantité et les risques à différentes échelles (administrative, géographique)**. Il présente des projections rétrospectives et prospectives, ainsi que des enjeux socio-économiques du territoire (agricoles, industriels, touristiques, biodiversité). Le site présente aussi des explications sur de nombreux concepts de la gestion de l'eau. Concernant la ressource en eau, vous y trouverez notamment des synthèses sur les aspects suivants :

- **Quantité** : suivi du débit des cours d'eau, suivi de la quantité des eaux souterraines, suivi de la recharge, suivi des prélèvements d'eau
- **Qualité** : qualité eau potable, qualité des eaux de surface, qualité des eaux souterraines
- **Ressource et biodiversité** : zones humides, aires d'alimentation de captage

Aquarepère est soutenu par le Ministère de la Transition écologique, les Agences de l'eau, l'Office Français de la Biodiversité, le BRGM, l'OIEau et le SGPE.

Définitions

Eaux de surface : Également appelées « eaux superficielles », les eaux de surface regroupent l'ensemble des masses d'eau courantes ou stagnantes en contact direct avec l'atmosphère. Ces eaux peuvent être douces, saumâtres ou encore salées selon leur emplacement. Exemple : fleuves, rivières et ruisseaux, canaux, lacs, étangs et mares, eaux de ruissellement (eaux de pluie), réservoirs, lacs de barrage, mers et océans, eaux côtières, zones humides, eaux de transition (masses d'eau où l'eau douce des cours d'eau se mélange aux eaux marines).

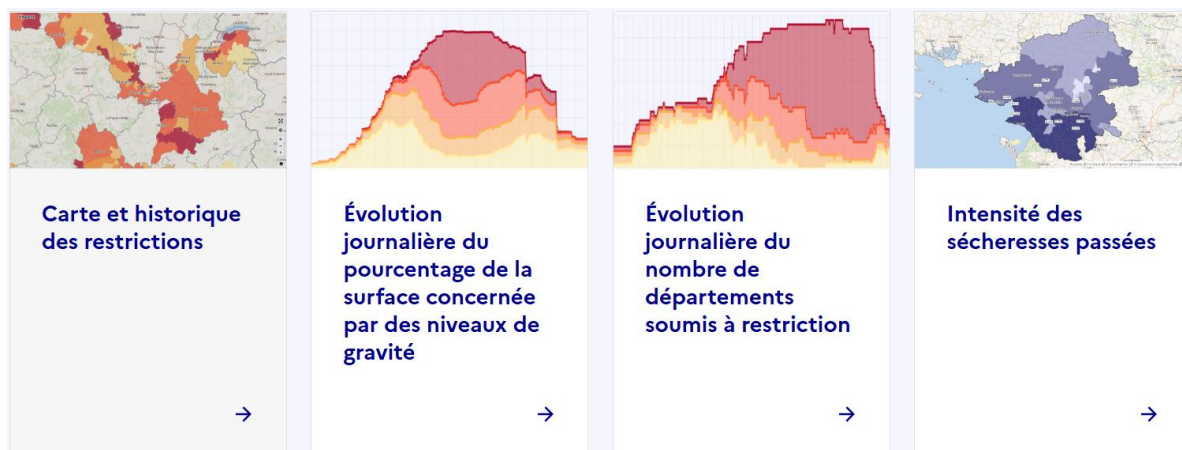
Zones humides : Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». ex. : tourbières, prairies inondées, marais, prés salés, forêts alluviales ou encore mangroves.

<https://sig.reseau-zones-humides.org/>

VIGIEAU

Cliquez ici 

Cette plateforme renseigne sur votre situation en matière de **sécheresse et de restrictions d'usage de l'eau décidées par le préfet**. Elle présente notamment les informations suivantes : intensité des sécheresses passées ; carte et historique des restrictions ; évolution journalière du pourcentage de la surface concernée par des niveaux de gravité. L'analyse des arrêtés sécheresses passées sur le territoire d'étude permettra de comprendre l'évolution actuelle du climat et d'appréhender le stress hydrique⁸ actuel.



BULLETINS NATIONAUX DE SITUATION HYDROLOGIQUE

Cliquez ici 

Le bulletin national de situation hydrologique (BSH) est constitué d'un ensemble de cartes et de leurs commentaires qui présentent l'évolution mensuelle des ressources en eau.

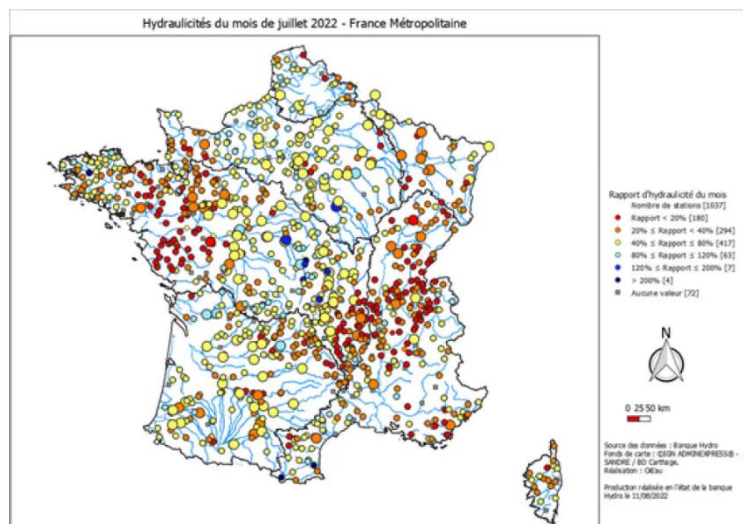
Il décrit la situation quantitative des milieux aquatiques et fournit notamment une information synthétique sur :

- Les nappes d'eau souterraine,
- la sécheresse des sols,
- les précipitations,
- les écoulements (visible, non visible, assec)
- l'hydraulicité (débits) des cours d'eau.



Un atlas cartographie du BSH vous permet de consulter l'historique des cartes du BSH sur une période donnée.

⁸ Le stress hydrique correspond à une insuffisance des ressources disponibles, en quantité et qualité, vis-à-vis des usages souhaités. Cette insuffisance peut être structurelle et permanente ou momentanée (ex. : période de sécheresse ou épisode de pollution). Le stress hydrique ne correspond donc pas à une absence ou une faiblesse des ressources en eau, mais simplement au fait que la demande est supérieure à l'offre.



Carte de l'hydraulicité du mois de juillet 2022 en France

Hydraulicité : rapport du débit mensuel (ou annuel) à sa moyenne inter-annuelle. L'hydraulicité permet de positionner simplement le débit d'une année ou d'un mois donné par rapport à une année ou un mois considéré comme « normal »

TOILE EAU FRANCE

Cliquez ici

La toile eau France permet **l'évaluation de l'état des masses d'eau**. Créé par l'État pour le partage et la mise à disposition des données sur l'eau du secteur public, le service public d'information sur l'eau et les milieux aquatiques collecte, archive et diffuse les données publiques disponibles sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement, pour la France (hexagone, Corse et outre-mer).

Connaissant votre sous-bassin versant, vous pourrez identifier et caractériser l'état des ressources en eau situées sur le territoire administratif (au sens des masses d'eau définies par la Directive Cadre sur l'eau de 2000 : cours d'eau, nappes phréatiques, lacs) :

- **NAÏADES : Eaux de surfaces continentales : les cours d'eau et les plans d'eau**
- **ADES : Eaux souterraines**

Pour analyser la qualité de l'eau, les analyses physico-chimiques récoltées sur plusieurs points de prélèvements ont été comparés aux seuils de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), imposés par l'Union européenne pour l'atteinte et le maintien de la bonne qualité de l'eau des masses d'eau. En cas de dépassement de seuil d'une molécule sur une année ou de la moyenne annuelle d'une molécule sur un point de prélèvement, l'état est alors considéré comme mauvais.



Cliquez-ici pour consulter l'état chimique et l'état quantitatif de plus de 600 masses d'eau souterraine sur le site **RAPPORTAGE**

Image : Infographie présentant une sélection de 16 sites eaufrance qui mettent à disposition des données et des informations sur l'eau, ses usages et les milieux aquatiques.



Cliquez ici



La liste des sites utiles pour collecter de la donnée est disponible sur l'infographie de la toile eau france.

BASSINS HYDROGRAPHIQUES et RÉGIONS

Les bassins ou les régions mettent aussi à disposition des données et documents à consulter en ligne sur leur site internet.

Cliquez sur votre bassin pour consulter les données en ligne.



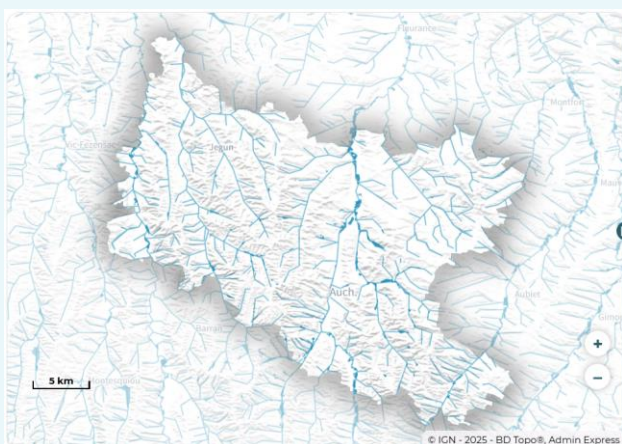


AQUAREPÈRE

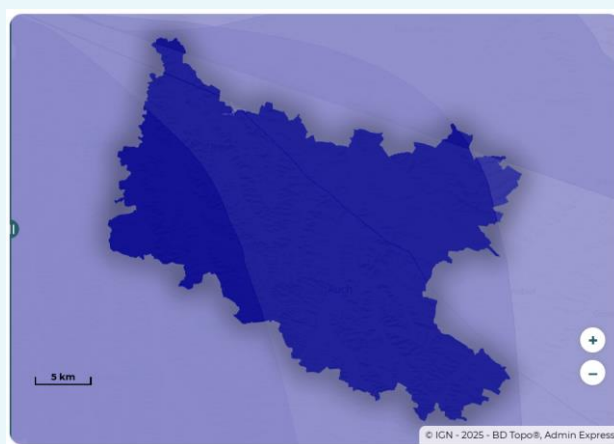
- Superficie du territoire : 614 km²
- Nombre d'habitants : 39 701
- Densité de population : 65 hab/km²
- Évolution de la population : + 2,8 % (mesurée entre 2013 et 2021)

L'occupation des sols est marquée par un mélange de territoires artificialisés (25km²), de territoires agricoles (555km²), de surfaces de forêt et de milieux semi-naturels (34km²).

Répartition des masses d'eau et cours d'eau :
eaux de surface



Répartition des masses d'eau et cours d'eau :
eaux souterraines



Le territoire est traversé par 682 km de cours d'eau. Il est composé d'1 km² de lacs et plans d'eau et de 7 Nappe(s) souterraines

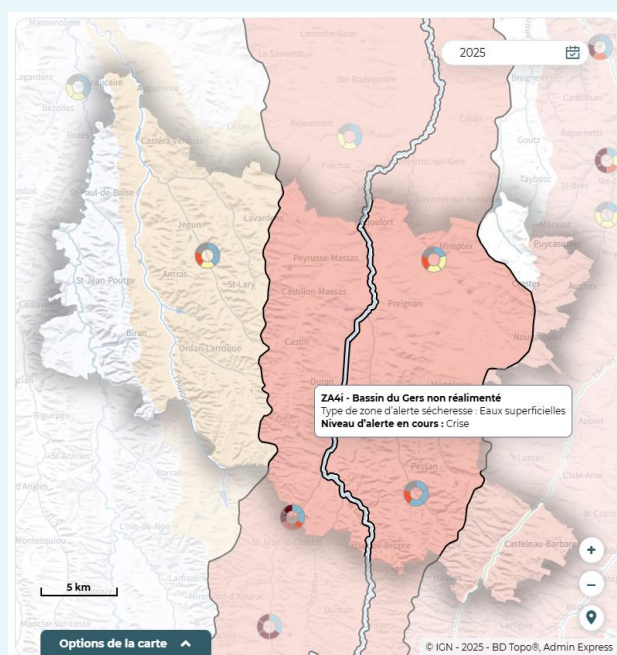
Cartographie et données des risques inondation par
commune (carte interactive)



Auch

Nombre d'habitant : 23041
 Nombre d'arrêtés CATNAT (depuis 1982) : 5
 Population exposée au risque inondation par débordement cours d'eau : 27 %
 Population exposée au risque inondation par submersion marine : -
 Superficie exposée au risque inondation par remontée de nappe : 21 %

Suivi des restrictions sécheresses :
 Superposition des zones d'alertes sécheresse et des intensités des sécheresse à partir de l'évolution des restrictions avec le suivi des assècs au niveau des stations de suivi des écoulements d'eau.

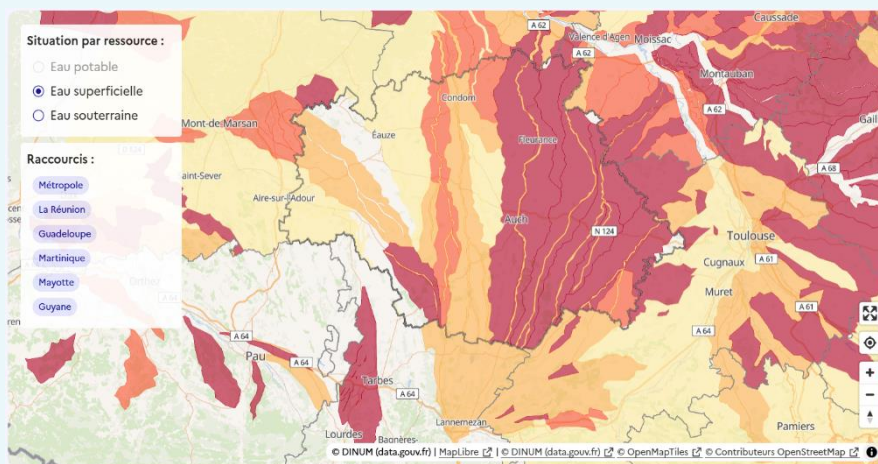




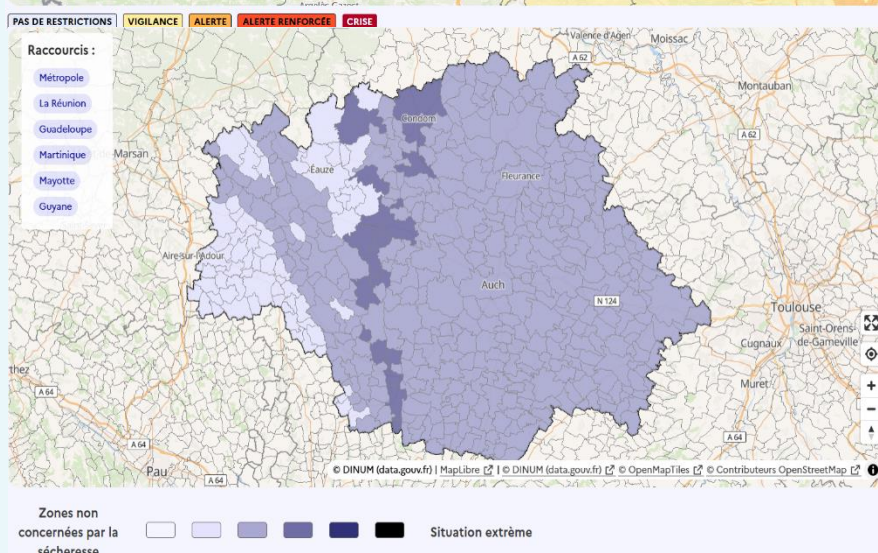
Un territoire fortement fortement exposé au risque de sécheresse

VIGIEAU

GERS



Carte et historique des restrictions : eau superficielle pour le Gers (22/08/2023)



Intensité des sécheresses passées

Durée et gravité des situations de sécheresse sur un territoire (département ou commune) et une période donnée pour le Gers (période de janvier 2024 à décembre 2025)

Les arrêtés sécheresses sur les dernières années indiquent que **certaines années peuvent être particulièrement sèches, compromettant par moment la disponibilité de la ressource en eau** (voir tableau des arrêtés sécheresse à la page suivante). Les années 2022 et 2023 sont les années les plus sèches sur la période considérée. Seize arrêtés ont été actés en 2022, à la suite d'une sécheresse estivale et hivernale qui a dangereusement impacté la ressource en eau et qui s'est poursuivie en 2023. En effet, au moins un arrêté sécheresse était en vigueur sur le département du Gers sur plus de 2 jours sur 3 au cours de l'année 2023.

Au-delà de l'intensité des sécheresses et de leur durée, on peut constater la **récence** de celles-ci. Chaque année, au moins un arrêté sécheresse est publié sur le département du Gers. Ce territoire est ainsi fortement exposé **au risque sécheresse**.



Arrêtés sècheresse sur le département du Gers par année

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Arrêtés sècheresse	7	8	2	16*	6*	6
Jours avec au moins un arrêté sècheresse	143	143	67	194	258	82

Source : VigiEau - * NB : un arrêté sècheresse a été acté entre 2022 et 2023. Il a été comptabilisé pour les deux années.

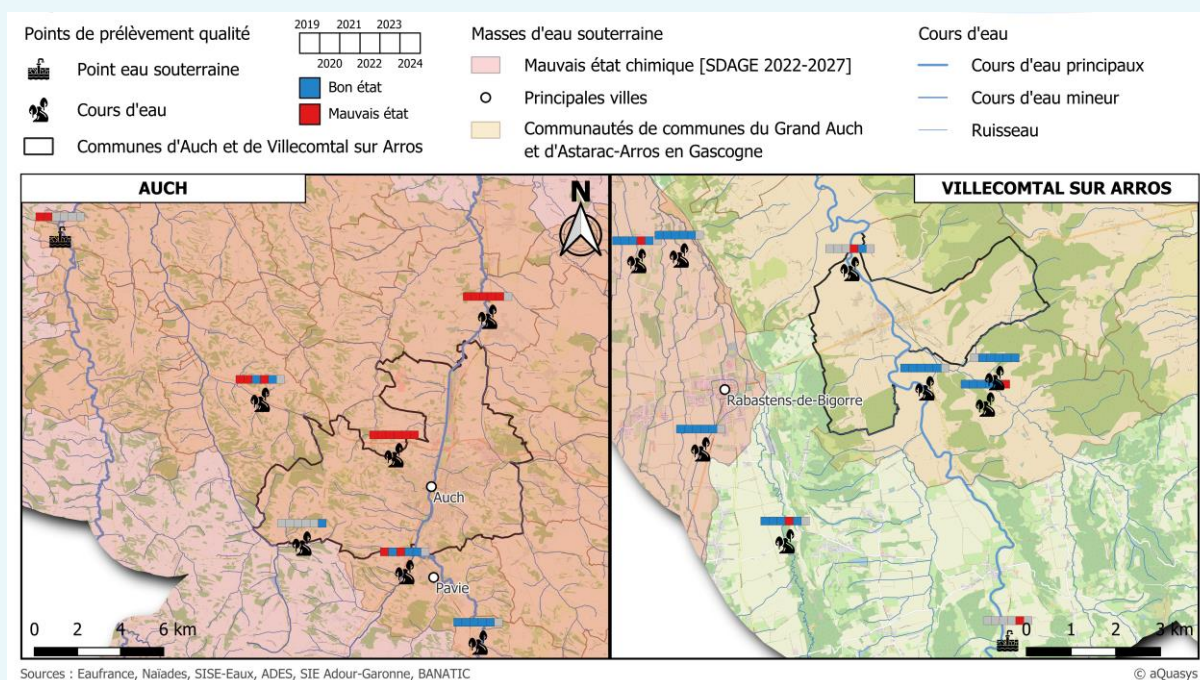
Etude des masses d'eau superficielles et souterraines

NAÏADES et ADES

La carte et les tableaux ci-dessous présentent la qualité des eaux sur les différents points de prélèvements (souterrains ou superficiels) entre 2019 et 2024. On peut observer que :

- **Sur la commune de Villecomtal sur Arros, les cours d'eau sont en bon état chimique** au regard des critères de la DCE, avec néanmoins l'apparition ponctuels de polluants pouvant dégrader la qualité de l'eau sur une année.
- **Sur la commune d'Auch, la qualité des cours d'eau est relativement mauvaise**, bien que l'on constate une bonne qualité de l'eau en amont de la commune d'Auch.

Carte de l'état de la qualité des eaux superficielle et souterraine sur les communes d'Auch et de Villecomtal sur Arros





BASSIN HYDROGRAPHIQUE

ADOUR GARONNE

Etat chimique et écologique des masses d'eau superficielles vis-à-vis du SDAGE 2022-2027

Nom de masse d'eau Superficielle	Longueur (km)	Etat Chimique	Etat Ecologique
L'Arros du confluent du Lurus au confluent de l'Adour	57	Bon	Médiocre
L'Arros du confluent de l'Aygue Caoute au confluent du Lurus	46	Bon	Moyen
Le Gers du confluent du Sousson au confluent de l'Aulouste	27	Bon	Moyen
Le Gers de sa source au confluent du Sousson	81	Bon	Moyen

Etat des masses d'eau superficielles – Source SIE Adour Garonne

Nom de masse d'eau Souterraine	Surface (km²)	Affleurement (%)	Etat Chimique	Etat Quantitatif
Alluvions de l'Adour amont	802.75	100	Mauvais	Mauvais
Molasses du bassin de la Garonne - Agenais et Gascogne	6872.76	100	Mauvais	Bon
Molasses du bassin de la Garonne - Côte de Lannemezan et amont des cours d'eau gascons	2381.37	100	Bon	Bon
Molasses, alluvions anciennes de Piémont et formations peu perméables du bassin de l'Adour	4820.84	100	Bon	Bon
Calcaires du sommet du Crétacé supérieur majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain	7861.42	0.60	Bon	Bon
Calcaires du Paléocène majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain	18805.5	0.25	Bon	Bon
Sables et gres de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Ouest du Bassin aquitain	13519.2	0.26	Bon	Mauvais
Sables et argiles à graviers de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Est du Bassin aquitain	9174.06	0.01	Bon	Mauvais
Calcaires de la base du Crétacé supérieur majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain	11935.1	0.21	Bon	Bon

L'état chimique est bon sur l'ensemble des masses d'eau superficielles. En revanche, l'état écologique est moyen à médiocre sur les masses d'eau des deux communes. Cet état moyen est en partie expliqué par la présence d'arsenic et de cuivre retrouvé sur les points de prélèvements situés autour d'Auch.



Etat des masses d'eau souterraines – Source SIE Adour Garonne

La qualité des eaux souterraines est globalement peu suivie sur le département du Gers. Seul deux points de prélèvements d'eau souterraine avec des données entre 2019 et 2024 ont été recensés à proximités des deux communes. Le SDAGE 2022-2027 atteste pour le moment le **mauvais état chimique pour deux masses d'eau souterraines**, toutes les deux étant affleurantes : la première recouvre l'entièreté de l'intercommunalité du Grand Auch, la seconde se trouve à l'ouest de Villecomtal, recouvrant la commune de Rabastens de Bigorre sur le département voisin.

Nous pouvons supposer ici des interactions entre les cours d'eau et la nappe souterraine affleurante sur le territoire du Grand Auch, transférant les polluants des cours d'eau vers la nappe (hypothèse à confirmer par une étude hydrogéologique). Dans le cadre de la préparation du SDAGE 2028-2033, l'état des lieux actualisé du bassin Adour Garonne a été adopté par le Comité de bassin fin 2025

En résumé, la qualité des eaux sur les deux territoires d'industries est globalement bonne. Néanmoins, il subsiste quelques points de vigilances qui dégradent la qualité des eaux, notamment vis-à-vis de l'état écologique.

Climat

METEOFRANCE

Exemple de fiche climatique en 2024 à Auch

Données climatiques de la station				
2024 - Auch				
	 Température Minimale	 Température Maximale	 Hauteur de Précipitations	 Durée d'ensoleillement
Janvier	2.6°C	12°C	35.8mm	92.1h
Février	5.1°C	13.7°C	86.3mm	86.4h
Mars	5.6°C	16.9°C	55.6mm	160.3h
Avril	6.8°C	19.2°C	39.3mm	202.0h
Mai	10.2°C	20.7°C	105.9mm	175.6h
Juin	14°C	25°C	65mm	176.2h
Juillet	16.4°C	29.2°C	22.6mm	260.7h
Août	16.4°C	29.1°C	54.2mm	231.1h
Septembre	12°C	22.2°C	94.3mm	151.5h
Octobre	11.5°C	20.8°C	86.1mm	105.3h
Novembre	6.4°C	17°C	49.9mm	131.8h
Décembre	3.1°C	11.2°C	45.5mm	89.5h

Le climat à Auch est doux en hiver et chaud l'été et est relativement sec tout au long de l'année, avec de forts épisodes pluvieux au printemps et à la fin de l'été. Ces derniers permettent à la ressource en eau de se recharger.

Quels sont les scénarios disponibles pour évaluer le devenir du climat et de l'eau sur ce territoire ?

Les stratégies d'adaptation locales au changement climatique, et notamment les stratégies de gestion des ressources en eau, sont menées à partir de **modélisations climatiques et hydrologiques à long terme**. Les **scénarios climatiques RCP** (Representative Concentration Pathway) sont élaborés par le GIEC en fonction des émissions de gaz à effet de serre (GES) jusqu'à l'horizon 2100. Plusieurs scénarios sont étudiés (entre le plus optimiste, RCP 2.6 – qui prévoient une réduction des émissions de GES et le plus pessimiste, le RCP 8.5, qui prévoit une augmentation continue de leurs émissions).

MEANDRE

Cliquez ici



Ces scénarios peuvent être consultés sur la plateforme **MEANDRE** réalisée par l'INRAE dans lesquels vous pourrez **visualiser les projections des impacts climatiques à terme** pour votre région. Si ces tendances à moyen et long terme donnent des indications sur l'évolution de la capacité d'un territoire à accueillir des activités économiques, il ne faut pas perdre de vue que ce sont, **dès aujourd'hui**, les aléas qui impactent les activités humaines et les milieux naturels d'un territoire. Même s'il est difficile de prévoir les évolutions et les conséquences de ces aléas sur un territoire donné, ceux-ci devraient devenir plus fréquents, plus longs et plus intenses, réduisant d'autant la capacité d'un territoire à maintenir ses activités économiques à leur plein potentiel et perturbant les activités économiques, réduisant leur rentabilité et pouvant, à terme, entraîner leur arrêt ou l'abandon de projet d'extension.

Concernant l'activité industrielle, les sécheresses répétées et les canicules combinées parfois à une dégradation des ressources locales (en quantité et en qualité), induisent des tensions et contraignent les usages, par exemple avec arrêtés sécheresse émis par la préfecture. Des acteurs mal préparés peuvent ainsi devoir réduire leur capacité de production par exemple, avec une réduction de leur autorisation en approvisionnement qui peut aussi concerner les rejets, lorsque le milieu naturel n'est plus suffisant pour diluer les pollutions émises.

CLIMADIAG COMMUNE

Cette plateforme permet **un premier diagnostic d'évolution du climat et de ses conséquences**, pour identifier les évolutions climatiques de chaque commune. La Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC), mise en place par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, définit le climat auquel les territoires français doivent se préparer tout au long du 21^e siècle.

Le GIEC estime qu'en l'absence de mesures additionnelles, le réchauffement planétaire atteindra environ +1,5 °C en 2030, +2 °C en 2050 et +3 °C en 2100 par rapport à la période préindustrielle. La TRACC décline ces trois niveaux de réchauffement planétaires en réchauffement régional sur les territoires français, en tenant compte des contrastes géographiques. Pour chacun de ces trois niveaux de réchauffement et donc pour chacun des trois horizons temporels correspondants, Climadiag Commune propose une synthèse des informations indispensables à l'adaptation via une liste d'indicateurs climatiques ciblés pour votre commune.

DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Vous pourrez aussi trouver des synthèses de la situation locale et de ses perspectives d'évolutions climatique dans la plupart des **documents de planification qui régissent la gestion de l'eau de votre territoire** (se référer à l'étape précédente).

AGENCES DE L'EAU et REGIONS

Par ailleurs, des acteurs de votre territoire ont pu produire des **études** sur ces sujets et il est recommandé de se rapprocher des acteurs identifiés précédemment pour se procurer ces rapports et données. Exemples :

- L'étude « Garonne 2050 »  Cliquez ici
- Le GIEC normand  Cliquez ici

Méthode - Les informations à collecter pour un territoire sont :

- **Les évolutions des indicateurs à horizon 2030, 2050 et 2100**, et notamment les indicateurs des catégories Climat et Risques naturels (notamment viaClimaDiag Communes) ;
- **L'impact du changement climatique sur la ressource en eau** (notamment via MEANDRE). L'impact du changement climatique est caractérisé par une visualisation de l'évolution des maximum annuels des débits journaliers (QJxA), des débits moyens (QA) et des débits d'étiage⁹ (VCN10 : minimum annuel du débit journalier moyen sur 10 jours). Ces variables permettent de **visualiser la fréquence, la durée et la sévérité futures des phénomènes d'inondations et de sécheresses**. Ces données doivent être analysées pour différents horizons de prévision et pour différents scénarios climatiques afin d'avoir la criticité du stress hydrique sur le territoire et l'incertitude de cette criticité.



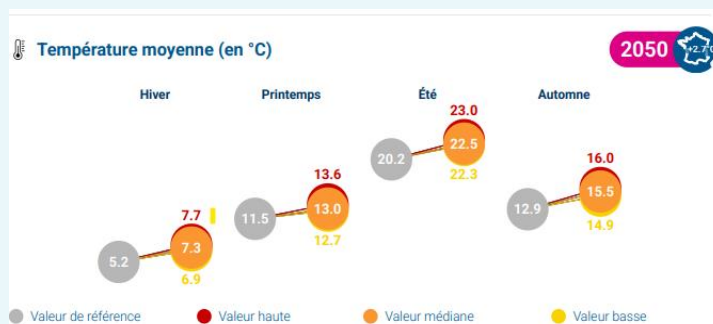
Contexte du bassin Adour-Garonne

Selon Elodie Galko, directrice générale de l'agence de l'eau Adour-Garonne, « **60 % de la pénurie d'eau, en France, va se concentrer sur le territoire Adour-Garonne** »¹⁰.

CLIMADIAG COMMUNE

Pour une projection à 2050

Evolution, saison par saison, de la température moyenne entre le climat récent et celui attendu à l'horizon TRACC 2050 pour le TI Grand Auch Astarac



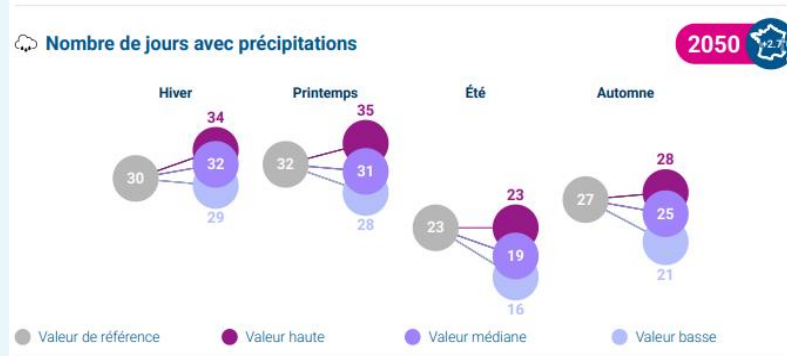
⁹ L'étiage est, en hydrologie, le débit minimal d'un cours d'eau.

¹⁰ La Plateforme des bonnes pratiques pour l'eau du grand sud-ouest, [lien](#)



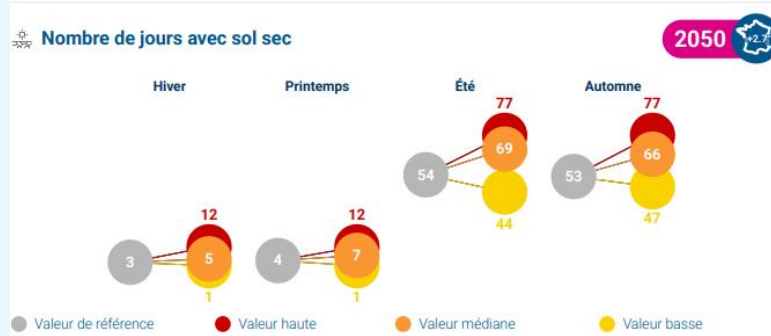
A l'échelle de la France, la température moyenne annuelle augmentera de plus de 2.0 °C d'ici l'horizon TRACC 2050 par rapport au climat récent, ce réchauffement étant plus marqué l'été que l'hiver. **Concernant le Territoire d'industrie Grand Auch Astarac**, la température moyenne en été et en automne devrait augmenter davantage, de respectivement 2,3 et 2,5°C.

Evolution, saison par saison, du nombre de jours avec précipitations entre le climat récent et celui attendu à l'horizon TRACC 2050, pour le TI Grand Auch Astarac



Un jour est considéré avec **précipitations** si la quantité d'eau recueillie est supérieure à 1 mm (: à 1 litre d'eau par mètre-carré). A l'échelle de la France, le nombre annuel de jours avec précipitations évolue peu d'ici l'horizon TRACC 2050, mais une légère baisse en été et une légère hausse en hiver sont cependant probables sur la majorité du pays. Toute augmentation, même faible, est à considérer cependant comme une aggravation potentielle du risque d'inondation par ruissellement.

Evolution, saison par saison, du nombre moyen de jours avec sol sec, entre le climat récent et celui attendu à l'horizon TRACC 2050, pour le TI Grand Auch Astarac



Un jour est considéré avec **sol sec** lorsque l'indice d'humidité des sol superficiels (SWI) est inférieur à 0,4. D'ici l'horizon TRACC 2050, l'élévation de la température sur l'ensemble du territoire entraînera l'augmentation du nombre de jours avec sol sec. Une conséquence parmi d'autres sera l'aggravation des risques de dommages aux bâtiments en lien au retrait/gonflement des argiles.

Il est probable que le nombre de jour avec sol sec augmentera de près de 25% sur le TI Grand Auch Astarac à horizon 2050.

Sur le TI Grand Auch Astarac, **le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du territoire Neste et rivières de Gascogne (SAGE NRG) est en phase d'élaboration**. Les perspectives de changement climatiques à l'échelle du SAGE NRG sont globalement les suivantes :

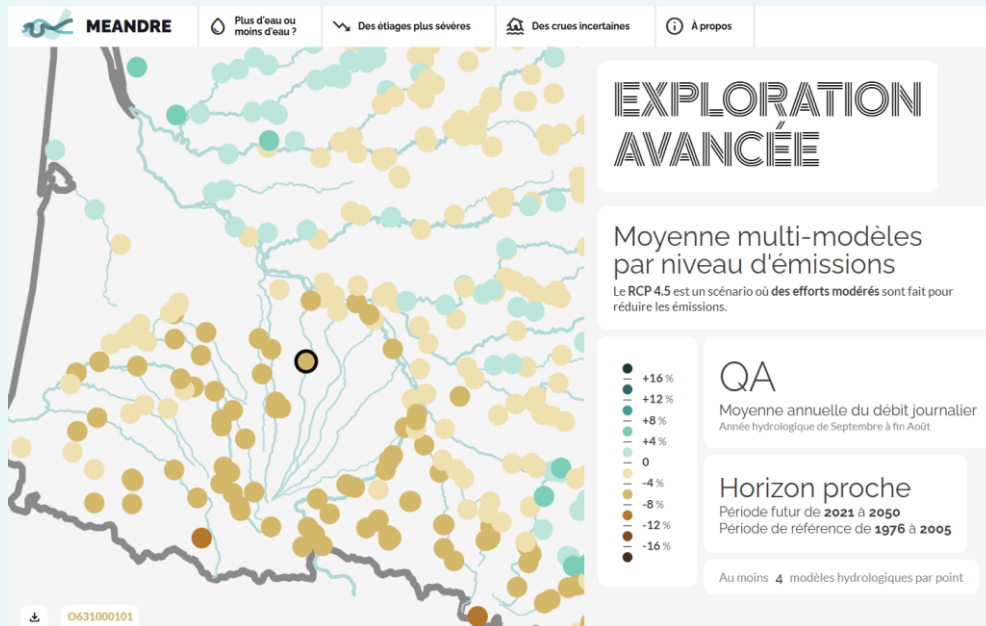
- Augmentation des températures moyennes annuelles de 3 à 5°C
- Augmentation significative de l'évapotranspiration des plantes
- Evolution contrastée des précipitations avec une possible légère augmentation en hiver et de grosses baisses en été (20 à 30% de moins).



Les conséquences sur la ressource en eau disponible (débits, nappes, lacs) seront très fortes avec une baisse des débits significative et des épisodes de sécheresse probablement plus nombreux et plus intenses. Ceci accentuera donc la pression des différents usages sur la ressource et remettra en question l'équilibre historique élaboré à force d'aménagements (Système Neste) et de gouvernance collective (Commission Neste, OUGC, SAGE).

MEANDRE

Exemple de simulation de débit sur la plateforme MEANDRE (Source image : MEANDRE)



Source image : MEANDRE

Si les projections climatiques et leurs conséquences sur les régimes hydrologiques ont été étudiées, les scénarios d'usages et la stratégie de gestion sont toujours en discussion en 2025. Cela dit, chacune des communautés d'usagers sera contrainte d'envisager davantage de **sobriété** dans l'utilisation de l'eau et de réfléchir à une stratégie de réduction de sa dépendance économique à la disponibilité de la ressource. Les consommations unitaires ont donc vocation à baisser à l'avenir. Cependant, les territoires qui cherchent à se développer pourront être tentés d'augmenter le nombre d'unités et donc, malgré les efforts unitaires, d'amplifier la pression sur la ressource.

En matière de développement économique, industriel, les territoires auraient donc intérêt à s'engager dans des réflexions prospectives du type "**schéma directeur d'eau industrielle**"¹¹ sur le modèle des schémas directeurs de l'eau potable ou de l'irrigation qui sont élaborés dans certaines départements ou régions. Ce type de réflexion nourrirait à n'en pas douter les débats stratégiques menés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du SAGE.

¹¹ L'eau industrielle désigne l'eau utilisée à des fins industrielles, par opposition à l'eau domestique et à l'eau agricole. Certains territoires ou plateformes industrielles disposent de réseau de distribution d'eau industrielle. Exemple : <https://www.leaududunkerquois.fr/nous-connaître/nos-compétences/eau-industrielle/>

3. Qualifier vos usages

Quels sont les besoins et les demandes en eau ainsi que leurs variations durant l'année ?

Pour rappel, les deux **besoins** prioritaires sont :

- **Les besoins des milieux naturels** qui permettent le maintien des écosystèmes, notamment lors des sécheresses. Ils sont traduits à travers des objectifs de débits des cours d'eau par exemple.
- La **production d'eau potable**, pour les usages raccordés : domestiques, services et établissements publics, activités commerciales, restauration, artisanat, transport, industrie, etc. ...). Les eaux prélevées et leur répartition dans ces différents usages dépendent de la démographie et des activités du territoire. Environ 35% de ces eaux sont consommées.

Les **demandes** non prioritaires sont notamment :

- **L'agriculture**, principalement pour l'irrigation des cultures et l'abreuvement des animaux. L'importance des prélèvements dépend du type de culture, du matériel et de la pratique d'irrigation, du type et taille des cheptels (bovin, ovin, caprin, ...), et de la valorisation économique que peut en faire l'exploitant. La quasi-totalité des prélèvements est consommée.
- **L'industrie**, pour refroidir, diluer, nettoyer, etc. ... Les prélèvements dépendent des activités et de la taille des sites industriels. En moyenne nationale, environ 10% des prélèvements sont consommés.
- La **production d'énergie**, par exemple pour le fonctionnement des barrages hydroélectriques et pour le refroidissement des centrales thermiques, nucléaires ou à flamme (en moyenne nationale, ~5% des prélèvements sont consommés).

L'aspect saisonnier de certaines activités peut faire fluctuer les prélèvements et consommations de manière très importante et induire des tensions à certains moments de l'année (forte demande en été alors que les ressources sont au plus bas).

Il est donc essentiel de **connaître la répartition et les variations durant l'année des prélèvements et des consommations** du territoire étudié, pour pouvoir les comparer à celles de la disponibilité des ressources. **Ces données sont cependant difficiles à trouver, généralement insuffisamment descriptives, voire indisponibles et nécessitent des enquêtes puis des analyses détaillées pour être utilisées.** Il en est de même pour les données de rejets et d'émission de pollution.

Par ailleurs, et contrairement à d'autres facettes de la gestion de l'eau, il n'existe généralement pas de document générique **sur le sujet de l'eau industrielle** (exemple : schéma directeur, comme il en existe un pour l'eau potable).

BNPE

Cliquez ici 

La banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) est l'outil national dédié aux **prélèvements sur la ressource en eau**, pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer. La plateforme présente les volumes annuels directement prélevés sur la ressource en eau et sont déclinées par localisation (commune, département, région, France) et catégorie d'usage de l'eau (industrie, eau potable, irrigation, etc. ...) et par type d'eau (littoral, souterrain, surface).

GEORISQUES

Cliquez ici



GÉORISQUES

Mieux connaître les risques sur le territoire

Cette plateforme permet aux collectivités d'identifier les principaux risques naturels et technologiques sur leur territoire, en particulier de collecter les données relatives aux **prélèvements et émissions polluantes des installations industrielles** (rejets directs et indirects).



Risques naturels identifiés (6)

Risques technologiques identifiés (3)

INONDATION
sur ma commune : **EXISTANT**
[Accéder aux informations détaillées →](#)

REMONTÉE DE NAPPE
sur ma commune : **EXISTANT**
[Accéder aux informations détaillées →](#)

SÉISME
sur ma commune : **FAIBLE**
[Accéder aux informations détaillées →](#)

MOUVEMENTS DE TERRAIN
sur ma commune : **EXISTANT**
[Accéder aux informations détaillées →](#)

RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES
sur ma commune : **IMPORTANT**
[Accéder aux informations détaillées →](#)

RADON
sur ma commune : **FAIBLE**
[Accéder aux informations détaillées →](#)

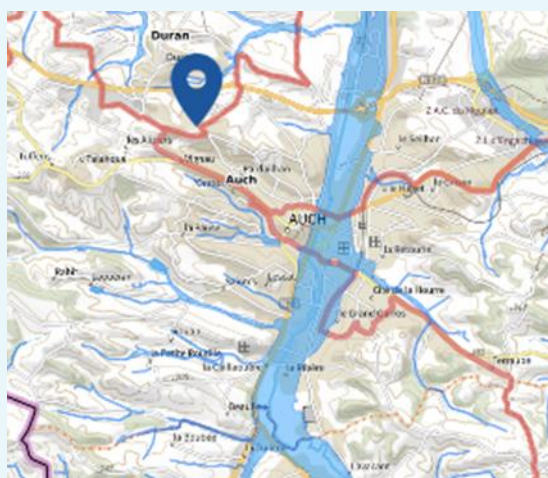
Risques technologiques identifiés : 3

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)
sur ma commune : **CONCERNE**
[Accéder aux informations détaillées →](#)

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES
sur ma commune : **CONCERNE**
[Accéder aux informations détaillées →](#)

22 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle reconnus sur Auch
Retrouvez ici la liste complète →

La préfecture a classé dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) la commune d'Auch à risque pour l'aléa 'inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau'. 6 inondations ont été classées en catastrophe naturelle sur la commune d'Auch depuis 1993. Le Plan de Prévention du Risque Inondation réalisé par les services de l'Etat interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



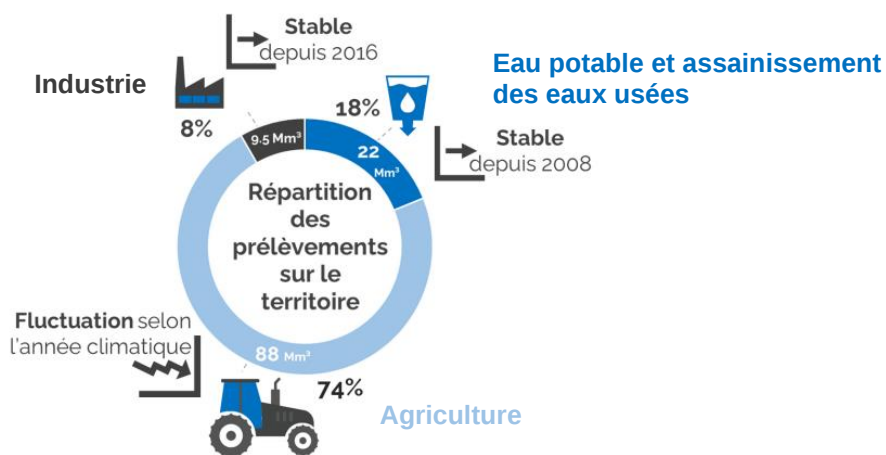
Zone à risque d'inondation



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique



Cliquez ici



Source : SAGE NRG

83 m3/an

Agriculture : La surface agricole utile (SAU) représente 70 % de ce territoire rural. Le nombre d'exploitations a diminué de plus de 20 % ces 10 dernières années pour atteindre aujourd'hui environ 11 000 exploitations. La polyculture et l'élevage sont en recul au profit des grandes cultures. En moyenne, 88 millions de m³ d'eau sont prélevés par an (2003 – 2020), avec un écart important en fonction de la météorologie de l'année pour irriguer les cultures, principalement depuis les rivières et les lacs de retenues.

22 m3/an

Eau potable et assainissement des eaux usées : La population du bassin de la Neste est principalement alimentée en eau potable par des sources, avec un nombre important de points de captage dispersés. À l'inverse, pour les territoires gascons, 75 % du volume d'eau potable provient des rivières réalimentées en lien avec le canal de la Neste. Concernant l'assainissement, 40 % de la population de ce territoire rural rejettent leurs eaux usées dans l'une des 263 stations d'épuration, et 60 % disposent d'un système d'assainissement individuel.

10 m3/an

Industrie : prélèvement de 10 millions de m³/an

Les industries (principalement pour le lavage ou le refroidissement dans les domaines de l'agroalimentaire, de la chimie, de la fabrication de matériaux et de produits minéraux) dépendent fortement de l'accès à l'eau pour leurs activités avec un besoin annuel de l'ordre de 10 Millions de m³.

Une grande partie des prélèvements est restituée au milieu mais peut avoir des impacts sur la qualité ou la température de l'eau.

Énergie : L'hydroélectricité est fortement présente sur ce territoire (productible moyen de 520 GWh), principalement en montagne (501 GWh) avec près de **30 usines de production dites de « hautes-chutes »**.

Sur les rivières gasconnes, principalement sur la Baïse, il existe aussi des microcentrales hydroélectriques, dites « au fil de l'eau ». Une partie de l'eau de la retenue de la Gimone est réservée pour compenser l'évaporation de l'eau provoquée par le système de refroidissement de la centrale nucléaire de Golfech.

Tourisme : De nombreuses activités touristiques et de loisirs (baignade, thermalisme, sports d'hiver, pêche de loisirs) dépendent de la préservation, en quantité et en qualité, de l'eau et des milieux aquatiques et humides. Chacune de ces activités implique un rapport particulier à l'eau, dont il faut tenir compte.



Dans le cas du SAGE NRG, les usages sont organisés autour d'un système hydraulique qui a intégré plusieurs enjeux :

- **les enjeux industriels** : avec la mobilisation des stocks hydroélectriques et la sécurisation d'un pôle chimique à Lannemezan,
- **les enjeux AEP et urbains** : avec une dépendance majeure aux axes réalimentés
- **les enjeux agricoles** : l'irrigation mobilisant les plus forts volumes consommés en étiage.

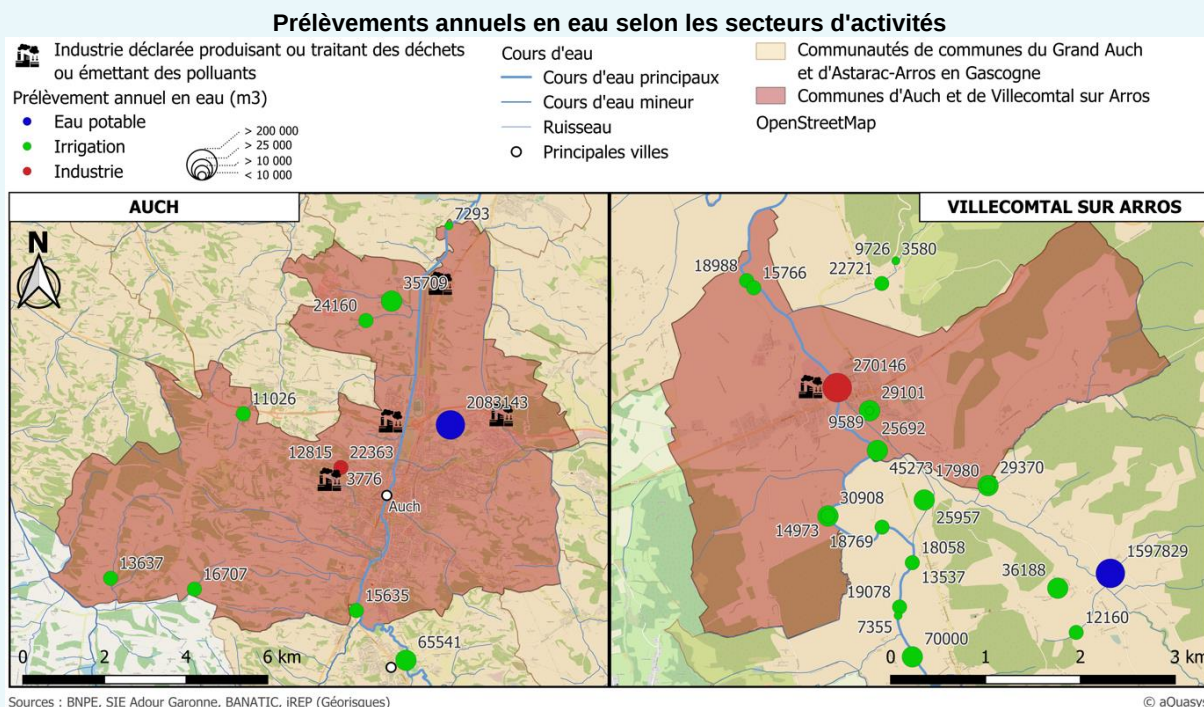
Pour l'industrie, après une phase de décroissance des prélèvements, une certaine stabilité est observée depuis 2015 avec ~9,5 Mm³/an.

Les zones industrielles de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne et de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sont localisées principalement à Auch et Villecomtal-sur-Arros. Ces zones concernent plus spécifiquement les rivières Gers, Bouès et Arros.

Les ressources sollicitées sont les eaux de surface à plus de 97%. C'est la moitié des besoins de l'eau potable mais les taux de retour au milieu sont plus importants. En effet, plus de 90% de l'eau prélevée pour l'industrie retournent au milieu (contre 65% en moyenne pour l'eau potable), les eaux consommées sont donc bien plus faibles.

Le principal préleveur est l'entreprise Arkema qui se situe sur le plateau de Lannemezan. Elle prélève ¼ des volumes totaux du périmètre du SAGE NRG prélevés.

Sur le territoire, environ 1500 sites industriels en activité ou anciens sont recensés (source BASIAS) et 8 sites (source BASOL) pour lesquels une pollution suspectée ou avérée est identifiée.

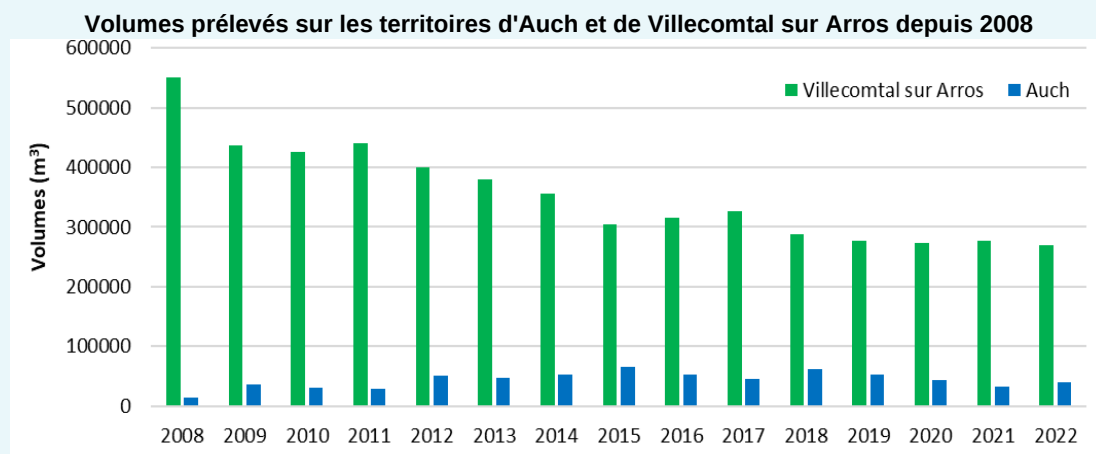


Sources : BNPE, iRep

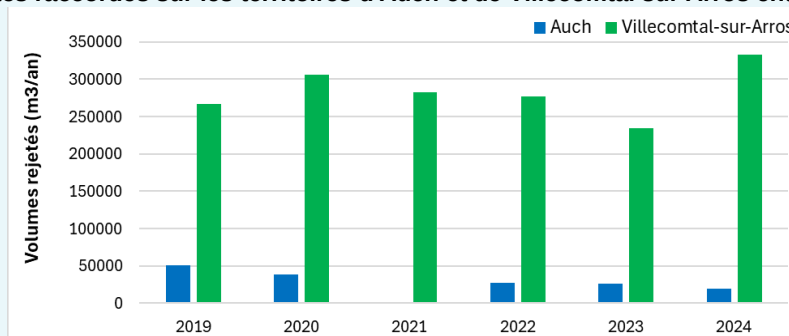


Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution des prélèvements en eau et des rejets (raccordés et isolés) industriels sur les communes d'Auch et Villecomtal sur Arros depuis 2008. **Les prélèvements industriels annuels sont les plus importants sur la commune de Villecomtal sur Arros, mais fortement à la baisse depuis une quinzaine d'années.** Ceux sur la commune d'Auch sont plus faibles et fluctuent sur la même période.

Les rejets sur les territoires d'Auch et de Villecomtal sur Arros (disponibles uniquement depuis 2019) sont tous raccordés au réseau. Les rejets de la commune d'Auch sont plus faibles et tendent à diminuer tandis que ceux de Villecomtal sont plus importants et évoluent légèrement à la hausse.



Volumes rejetés raccordés sur les territoires d'Auch et de Villecomtal sur Arros entre 2019 et 2024



Quels sont les évolutions des usages prévus sur le territoire ?

Le SCoT souhaite développer le tissu industriel local porté notamment par l'agriculture, l'agro-alimentaire et l'aéronautique. Des interdépendances seront à rechercher avec les territoires limitrophes (dont Toulouse et Bordeaux).

Afin d'attirer des porteurs de projet, le territoire doit disposer d'une offre territoriale diversifiée, correctement équipée et répondant aux attentes des entreprises. **Cette offre prendra appui sur les zones d'activités qui maillent le territoire.** Une hiérarchisation des zones sera recherchée pour distinguer les sites d'intérêt régional, sectoriel et de proximité, dont les conditions de développement seront différenciées. Elle devra s'accompagner d'une dotation en équipements et services. L'enjeu est de donner de la visibilité aux différentes zones, à l'image de la politique régionale mise en œuvre dans le cadre de la labellisation « Occitanie Zones Économiques ».

Quels sont les scénarios disponibles pour évaluer le devenir des usages de l'eau ?

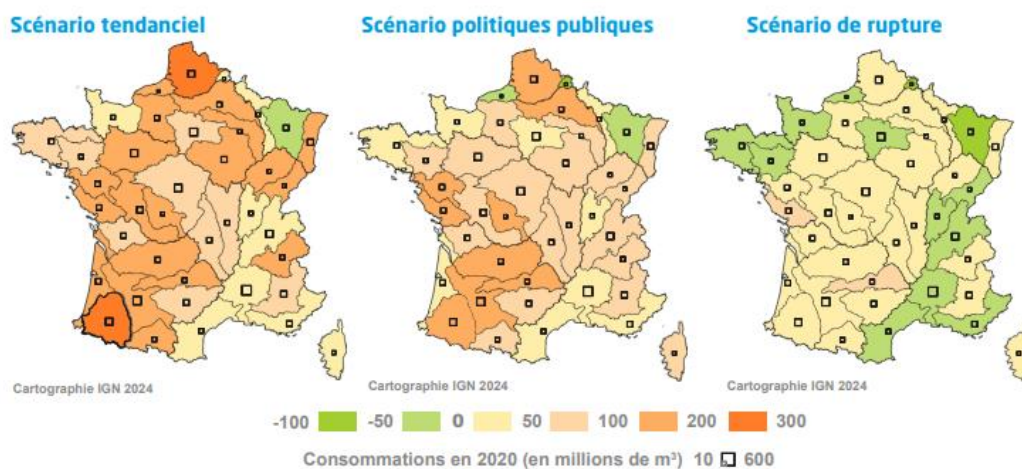
La qualification des usages de l'eau concerne **l'évaluation et le devenir des prélèvements** et des ressources associées, mais aussi la **qualification des rejets** et des milieux naturels associés. Car, dans certains cas, ces rejets peuvent être prépondérants dans le milieu récepteur, notamment en amont d'un bassin versant, et avoir ainsi un impact sur des débits d'étiage¹² et sur la qualité des eaux. Inversement, les étiages sévères pourraient induire des injonctions de limitations de rejets (les effluents¹³ n'étant plus suffisamment dilués dans le milieu naturels).

Par ailleurs, du fait des évolutions du climat et des usages, **les conflits d'usage vont prendre de plus en plus d'ampleur**. Pour aller plus loin, consultez le Rapport d'information sur « la gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau » (Assemblée nationale, 2020)¹⁴.

Pour appréhender le devenir des usages de l'eau, un travail de scénario prospectif a été mené par France Stratégie¹⁵. Il étudie les évolutions théoriques des prélèvements en eau et des consommations associées sur la période 2020 à 2050 – il s'agit de la part des prélèvements évaporés – selon trois scénarios prospectifs :

- le scénario « tendanciel », prolongeant les tendances passées.
- Le scénario « politiques publiques », simulant la mise en place de politiques publiques annoncées.
- Le scénario « de rupture », caractérisé par un usage sobre de l'eau.

Évolution des consommations annuelles entre 2020 et 2050 dans la configuration climatique la plus défavorable étudiée, en pourcentage



Note : les frontières en noir correspondent au découpage en quarante bassins versants réalisé dans la présente étude.

Lecture : en 2050, pour une météo printanière-estivale sèche et avec la projection climatique la plus défavorable étudiée, dans le scénario tendanciel, les consommations seraient multipliées par plus de trois dans le bassin versant de l'Adour (frontières en gras sur la carte).

Source : France Stratégie

¹² L'étiage est, en hydrologie, le débit minimal d'un cours d'eau.

¹³ L'utilisation de l'eau par une opération industrielle engendre des eaux usées (eau sortante), de qualité plus ou moins dégradée (physiquement : température ou chimiquement : polluants organique ou inorganiques) par rapport à l'eau entrante. Un effluent peut de plus être très hétérogène (ex. : lors d'une opération de nettoyage, les premières eaux sont très chargées, alors qu'en fin d'opération, il s'agit plutôt d'eaux claires). Séparer un tel effluent, selon la qualité, en plusieurs sous-effluents plus homogènes facilite leur gestion (traitement, valorisation). Le terme d'effluent peut aussi désigner les eaux sortant d'un bâtiment ou du site industriel.

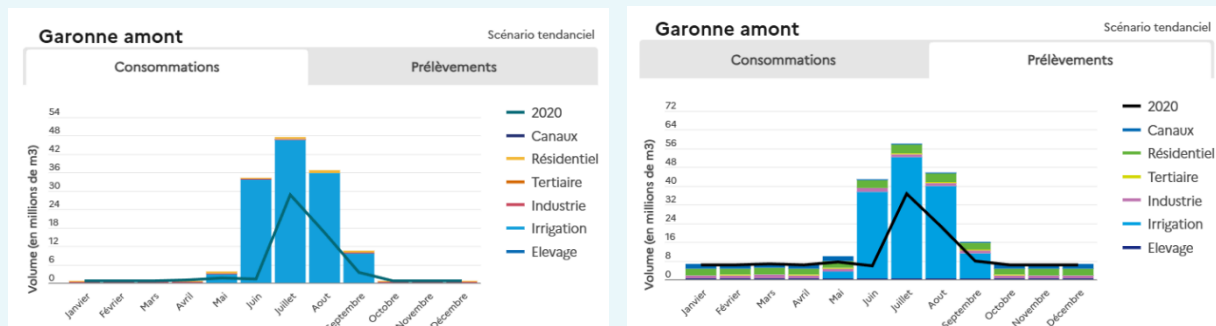
¹⁴ [Lien](#) vers le Rapport d'information sur « la gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau » (Assemblée nationale, 2020)

¹⁵ [Lien](#) vers la Note d'analyse de France Stratégie, « Quelle évolution de la demande en eau d'ici 2050 ? », 20 janvier 2025



L'analyse prospective de France Stratégie propose des projections des consommations totales annuelles en 2020 et en 2050 pour un printemps-été sec dans les trois scénarios d'usage. Les données sont aussi disponibles par territoire. A l'échelle du bassin Garonne amont, dans un scénario tendanciel, les projections sont les suivantes.

Exemple de données issues des infographies du scénario tendanciel pour le bassin versant Garonne amont



« La tension hydrique en consommations pourrait être particulièrement importante dans le sud-ouest et le sud-est de la France, en raison de la part importante de l'eau consommée, c'est-à-dire de l'eau évapotranspirée, du fait notamment de l'irrigation agricole (cultures).

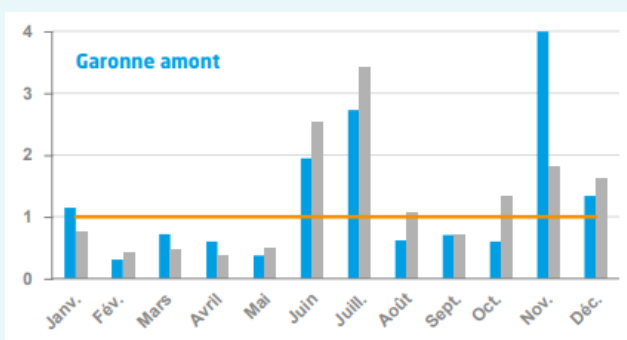
Ainsi, dans le scénario tendanciel, pour une année marquée par un printemps-été sec, au mois de juillet plus de 85 % du bassin hydrographique de l'Adour Garonne pourrait être en situation de tension sévère sur les consommations.

Ce territoire apparaît particulièrement vulnérable car il cumule des situations de tensions hydriques en prélèvements comme en consommations. »

France Stratégie

La note d'analyse n° 156, juin 2025

Rapport mensuel entre les besoins environnementaux et les volumes disponibles dans le bassin Garonne amont, pour une année marquée par un printemps-été sec en 2050



(modèle hydrologique ORCHIDEE en bleu et SMASH en gris).

La ligne horizontale indique le seuil de dépassement des besoins environnementaux.

Lecture : A l'horizon 2050, pour une année marquée par un printemps-été sec et pour le modèle hydrologique ORCHIDEE, les besoins environnementaux seraient près de quatre fois supérieurs aux volumes potentiellement disponibles en novembre dans le bassin versant Garonne amont.

4. Etablir un diagnostic général

Quelles sont les premières analyses du diagnostic général et quelles premières conclusions peut-on en tirer concernant le devenir des activités industrielles ?



Diagnostic général du Territoire d'industrie Grand Auch Astarac

Le Territoire d'industrie du Grand Auch Astarac qui s'inscrit dans le **SAGE NRG** est caractérisé par :

- Un contexte pédoclimatique¹⁶ très singulier :

Des ressources en eau sont essentiellement **superficielles** (peu de nappes phréatiques),

Une **variabilité très forte des températures et régimes de précipitations entre l'hiver et l'été**, et parfois au sein même de la période estivale, avec des épisodes orageux courts mais possiblement très intenses.

- **Des aménagements hydrauliques très structurants** destinés à maîtriser la variabilité des apports naturels en eau. En effet, le système Neste est composé de canaux et lacs de stockage) : les régimes d'écoulement dans les rivières sont très largement artificialisés sur ce territoire ;
- **Une pression sur la ressource relativement forte et impérieuse**, avec une adduction¹⁷ d'eau potable extrêmement dépendante de ce système, source de performance économique et de vitalité territoriale ;
- Une **gestion collective ancienne des ressources** en eau qui se traduit par une capacité à anticiper et gérer les crises de façon plutôt performante.

C'est donc un territoire qui a appris la résilience mais qui devra s'interroger à nouveau face au dérèglement climatique, qui amplifiera une situation déjà très tendue.

Les activités industrielles, dont l'impact est relativement marginal sur la ressource en eau, n'échapperont pas à cette remise en question et à une nécessaire amplification du dialogue au sein des instances de gestion collectives en place.

Quelles questions ne sont pas suffisamment étudiées et nécessitent des études complémentaires ?

Il s'agit donc, à partir de ce premier diagnostic de territoire, d'identifier ces manques et insuffisances et de les hiérarchiser, afin de définir une feuille de route de collecte et production de données complémentaires, avec les organisations associées (disposant de ces informations ou pouvant être des partenaires pour les produire). En effet, la connaissance du contexte hydrique local est un axe de travail permanent.

Sur le Territoire d'industrie du Grand Auch Astarac, la **connaissance fine des besoins industriels** doit être recherchée pour élaborer un futur **schéma directeur de l'eau industrielle** (ressources mobilisées, débits et volumes nécessaires, avec leur répartition dans le temps, nature des rejets éventuels...). Ce schéma devrait passer par différents scénarios de développement (quels secteurs industriels ?) et d'hypothèses en matière d'efficacité hydrique.

¹⁶ Le pédoclimat correspond au climat du sol. Il désigne l'ensemble des conditions de température, d'humidité et d'aération régnant dans les horizons d'un sol.

¹⁷ Action de dériver les eaux d'un lieu pour les amener dans un autre.

Quelles actions mener pour améliorer la situation et dégager des marges de manœuvre ?

Agir sur les ressources : Des actions sur les ressources sont possibles dans le cadre du SAGE mais sont conditionnés à une approche collective, territorialisée et équilibrée. Localement, des dispositifs de stockage et/ou de réemploi peuvent être envisagés.

Agir sur les usages : En matière d'usages, l'efficacité hydrique doit être au cœur des futurs projets de développement, pour produire aussi bien mais en étant moins dépendant de ressources en eau exogènes.

Créer une dynamique territoriale : De la même manière, il s'agit d'identifier et hiérarchiser ces actions, de les intégrer dans un programme qui sera pré-dimensionné (organisations et financements associés) et déroulé progressivement.

5. Agir sur les ressources

Protéger les ressources

Les ressources disponibles pour les activités humaines, industrielles notamment, sont par nature limitées dans l'espace et dans le temps. La protection de ces ressources passe nécessairement par la mise en place d'une **gestion collective concertée**, telle que le prévoit la Loi sur l'eau, via la mise en œuvre des SDAGE et des SAGE. Chaque type d'usager doit pouvoir participer à ces débats et proposer des actions de préservation accessible à son niveau (maîtrise des besoins et économies d'eau, périmètre de protection contre les pollutions, ...).

L'orientation du SDAGE vise à « préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides ». Plusieurs mesures ciblent spécifiquement la restauration du cycle de l'eau :

- D23 : mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique ;
- D39 : poursuivre et renforcer la mobilisation des acteurs sur les fonctions des zones humides ;
- D49 : mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique.

Le Défi n°2 de la stratégie du SAGE (« mettre l'eau, les sols et le végétal au cœur du devenir du territoire »), identifie notamment une orientation centrée sur le cycle de l'eau : « ralentir les cycles de l'eau, urbain et rural, en favorisant l'infiltration dans les sols ».

Restaurer le cycle de l'eau

L'objectif est de maintenir l'eau sur le territoire en restaurant son cycle naturel. Ceci peut passer par de nombreuses actions dont :

- La désimperméabilisation des sols urbains et restauration des sols agricoles,
- La restauration des zones humides, renaturation des cours d'eau, ...
- La reforestation et reconstitution des haies, densification de la végétation

Pour aller plus loin



Cliquez ici pour visualiser la publication « Pour une hydrologie régénérative »



Cliquez ici pour consulter la plateforme des bonnes pratiques pour l'eau du Grand Sud-Ouest

Développer les ressources non conventionnelles

Les **Eaux Non Conventionnelles (ENC)** correspondent aux types d'eaux autres que celles issues directement d'un prélèvement direct dans la ressource naturelle et faisant éventuellement l'objet d'un traitement approprié par rapport à l'usage. À titre d'exemples, il peut s'agir d'eaux usées traitées (EUT), d'eau de pluie (EdP), d'eaux ménagères aussi appelées eaux grises (EG), etc. ...

Nombre d'usages de l'eau ne nécessitent pas d'une eau de haute qualité (exemple : l'arrosage des espaces verts ou nettoyage des voiries ou encore le refroidissement en industrie) et pourraient être adressées par des ressources « non conventionnelles » (pluvial, eau recyclées, tri des sous-effluents, REUT, etc. ...).

Il s'agit donc de cartographier ces multiples ressources (localisation, quantité, qualité, disponibilité durant l'année) mais aussi les usages pouvant leur correspondre (idem), afin d'identifier les couplages possibles et ainsi réduire l'empreinte hydrique du territoire et faciliter l'approvisionnement des usages.

Avant de recourir aux ressources non conventionnelles, il est essentiel d'avoir préalablement mise en oeuvre des actions d'efficacité hydrique (prélèvements et pollutions) – voir paragraphe 6. Agir sur les usages ci-après.

Pour aller plus loin



Cliquez ici pour accéder aux fiches et exemples présentés par le CEREMA



Cliquez ici pour accéder aux travaux du « groupe de travail national dédié aux recours aux Eaux Non Conventionnelles », animé par l'ASTEE.



Cliquez ici pour accéder à la synthèse réglementaire sur la valorisation des Eaux Non Conventionnelles réalisée par l'EPNAC

S'inspirer des bonnes pratiques : le programme d'économie circulaire de l'eau industrielle du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois



Le territoire Dunkerquois dispose d'un réseau d'eau industrielle alimentant les entreprises situées sur le site du Grand Port Maritime de Dunkerque et dont le process nécessite d'important besoin en eau.

Longtemps considérée comme secondaire, la ressource en eau représente un défi majeur face aux épisodes de stress hydrique, aux tensions entre usages et à la réindustrialisation. Les territoires, comme Dunkerque (2^e réseau d'eau industrielle de France), doivent concilier économie, écologie et adaptation climatique

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a engagé une démarche stratégique de préservation de la ressource en eau. Cette démarche est maintenant pleinement engagée par l'approche innovante de l'économie circulaire de l'eau, développée notamment grâce à l'outil **Toile de l'Eau industrielle**.

Construite par l'agence d'urbanisme du territoire, l'AGUR, en partenariat avec le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, la toile de l'eau Industrielle est un outil prospectif au service de la gestion intégrée de la ressource. Elle permet de croiser l'ensemble des données de l'écosystème et identifier les synergies, les interdépendances, afin de construire les solutions en matière de circularité de l'eau.

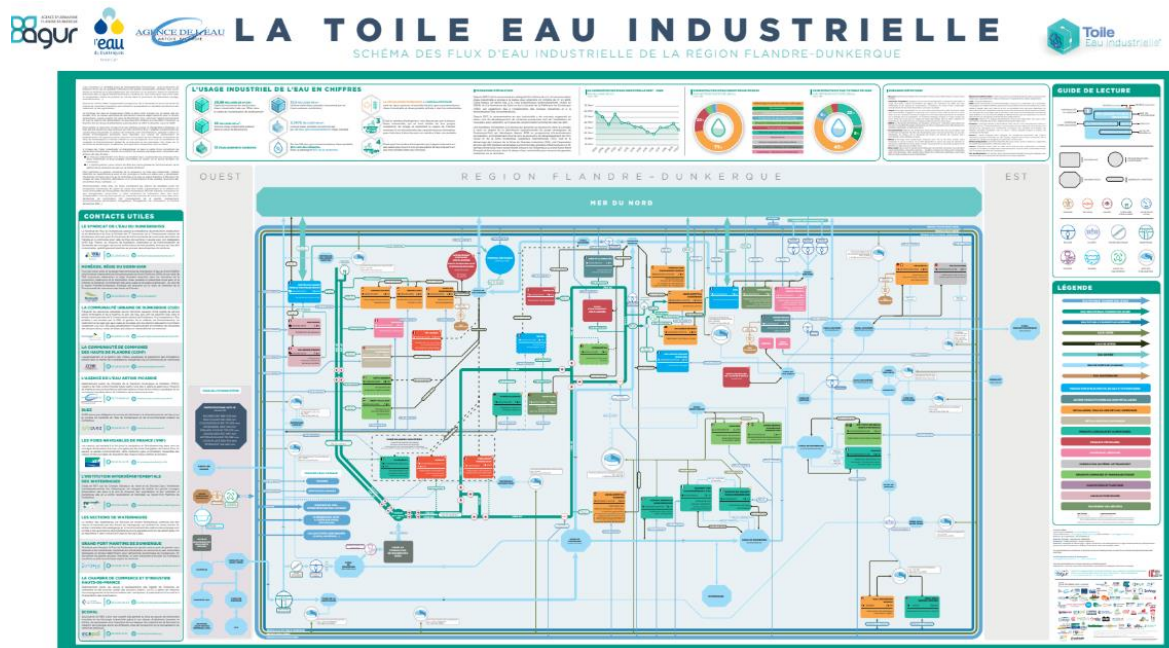
Le territoire Dunkerquois dispose d'un réseau d'eau industrielle alimentant les entreprises situées sur le site du Grand Port Maritime de Dunkerque et dont le process nécessite d'important besoin en eau. Cette méthode territoriale a été saluée pour son potentiel de transformation concrète des systèmes hydriques, notamment lors du Forum mondiale de l'eau de Dakar en mars 2022 puis la conférence des Nations Unies sur l'eau en mars 2023.

Cette stratégie partagée avec les acteurs du territoire a permis la construction de plusieurs solutions :

- La réutilisation des eaux usées traitées sortie des Stations d'épuration urbaines,
- les volumes d'eau traitée sortie process des entreprises, réinjectés dans le réseau de distribution de l'eau industrielle,
- ou encore l'orientation des eaux sortie process d'une entreprise vers un autre industriel.

Des solutions, aujourd'hui en cours de concrétisation, qui associent différents industriels et qui leur apporteront des avantages évidents :

- la mise en avant d'un engagement vers une sobriété des usages en eau,
- le bénéfice d'une ressource alternative qui demain sera moins coûteuse que l'eau distribuée,
- l'exonération de certaines prescriptions réglementaires puisque l'économie circulaire de l'eau permet d'éviter des prélèvements au milieu naturel.



Cliquez ici pour visualiser « la toile de l'eau industrielle »



Cliquez ici pour en savoir plus sur « L'économie circulaire de l'eau » du syndicat de l'eau dunkerquois

La gestion dynamique

Dans les territoires en tension, des systèmes de gestion opérationnelle (ou dynamique) des ressources ou des usages sont mis en place.

Au-delà des instances de concertation telles que les CLE et commissions « sécheresse » sous l'égide de l'Etat, des acteurs sont mandatés pour agir au quotidien : il peut s'agir des services de l'Etat (en général lorsque les territoires ne bénéficient pas d'infrastructures de mobilisation de la ressource) ou des propriétaires d'ouvrages hydrauliques (Etat, EPTB, syndicats mixtes, voire d'autres collectivités ou d'autres formes de maîtrise d'ouvrage collective...gestionnaires de canaux ou réservoirs). Ils exploitent ces ouvrages en régie ou par délégation pour rendre au quotidien les services pour lesquels ils ont été conçus : mettre l'eau à disposition des usagers et, en général, contribuer à la préservation de l'environnement (débits de rivières et/ou niveaux de nappes cibles).

Sur le bassin Adour-Garonne par exemple, de nombreux réservoirs permettent, en été et à l'automne principalement, de contribuer aux débits des cours d'eau pour compenser les prélèvements agricoles, industriels ou AEP et de compléter la faiblesse des débits naturels le cas échéant pour maintenir tout au long de l'année un débit minimum dans le cours d'eau.

Retenue structurante à usage collectif
Lac de l'Arrêt-Darré (département 65)
Crédits Rives & Eaux du Sud-Ouest



Cette gestion opérationnelle repose sur :

- La mobilisation des **aménagements hydrauliques** de prélèvement, de stockage ou d'acheminement de la ressource : barrages, canaux, stations de pompage, réseaux de transport ;
- Le déploiement de nombreux **capteurs** (de plus en plus souvent communicants) permettant de connaître « en temps réel » l'état du système géré (débits des rivières, niveaux des nappes, volumes des réservoirs, apports pluviométriques, prélèvements pour les activités humaines...) ;
- Le développement d'**outils informatiques** qui permettent de collecter et de rassembler les données de terrain pour les analyser et aider à la décision (modélisation, intelligence artificielle...), au niveau du gestionnaire et des différentes parties prenantes via des interfaces numériques, le plus souvent accessibles via Internet ;
- La mise en œuvre des **règles de décision** établies préalablement entre l'ensemble des parties prenantes notamment les seuils de déclenchement des actions, et les niveaux d'actions (restrictions, interdictions, évolution des cibles environnementales...). Ces règles de décisions confient en général les leviers de décision à un opérateur pour la gestion courante et prévoient les situations pour lesquelles l'opérateur doit mobiliser le collectif d'acteurs pour décider d'actions plus exceptionnelles (typiquement des restrictions de prélèvement) au moyen d'instances de concertation techniques ou plus institutionnelles, qui permettent l'information, le débat et la validation des choix de gestion ;
- Le **dialogue** (quasi-quotidien l'été) entre les acteurs concernés pour suivre la gestion et anticiper les évolutions.

Coûts des actions sur les ressources

Chaque projet de mobilisation des ressources en eau sera singulier, dépendant du contexte hydro-climatique local, des conditions pédologiques, foncières et organisationnelles.

Investissements : Selon les choix techniques retenus, l'investissement peut s'élever **de quelques euros à quelques dizaines d'euros par mètre-cube stocké** (coût total avec les études, le foncier, les prestations spécialisées). Par exemple :

- Une retenue sur cours d'eau de 10 Mm3 environ générera un investissement compris en général entre 30 et 70 M€ selon la nature des terrains, les contraintes du site et les spécificités des ouvrages qui conditionnent la conception et le coût (type de barrage, technique d'étanchéité, protection contre les crues, système de restitution vers l'aval, équipements de sécurité, endiguements latéraux complémentaires, etc.).
- Une retenue en déblai remblai de 500 000 m3 avec géomembrane d'étanchéité peut atteindre un montant d'investissement de l'ordre de 5 M€. Les surcoûts au m3 stocké par rapport au barrage sur cours d'eau sont liés à l'achat et la pose du matériau étanche, ainsi qu'à l'installation d'un dispositif de remplissage comprenant conduites d'eau et système de pompage.

Coûts de fonctionnement

En matière de fonctionnement, les paramètres de coûts sont nombreux : niveau d'entretien-maintenance des ouvrages, dépenses d'exploitation et de gestion des eaux, frais d'énergie, traitement des eaux éventuel, etc. ... Ainsi, les coûts de fonctionnement peuvent varier **de quelques centimes à quelques euros par mètre-cube** mobilisé.

Par conséquent, pour un usager, l'accès à l'eau pourra revenir à quelques centimes d'euros s'il fait son affaire du pompage, de l'acheminement et du traitement éventuel, à quelques dizaines de centimes ou quelques euros par mètre-cube s'il souhaite obtenir une eau « prête à l'emploi » au point d'usage (la borne d'irrigation, le point de livraison dans l'usine, le robinet dans l'habitation).

Chaque situation est particulière et nécessite des **études préalables de quelques dizaines à quelques centaines de milliers d'euros**, selon la taille du projet, sa complexité technique et les impacts potentiels de l'aménagement sur le territoire (écosystèmes, paysage, foncier...).

Gouvernance et viabilité économique

La viabilité économique de ces projets sera notamment fonction de la gouvernance retenue (maîtrise d'ouvrage et caractère plus ou moins collectif du projet), de l'objectif de durabilité à atteindre, de la mobilisation éventuelle d'aides publiques, de la charge financière résultant de l'investissement, et des contrats passés avec les usagers de la ressource.

6. Agir sur les usages

L'eau n'ayant pas été un enjeu aussi important qu'aujourd'hui, les usages de l'eau (urbains, agricoles, industriels, tourisme, etc. ...) ne sont pas toujours efficaces. Il est donc souvent possible de les optimiser, et ainsi de réduire les prélèvements et pollutions.

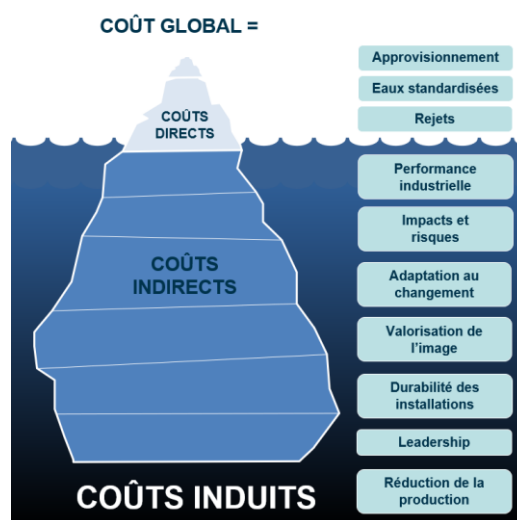
Le coût global de l'eau

Le gain économique. En effet, le coût réel de l'eau, c'est-à-dire son « coût global », est sous-estimé. Au coût d'accès à l'eau (« factures eau ») doivent être ajoutés tous les coûts directs (installations, énergie, réactifs, temps de travail, etc. liés à l'eau) et indirects (pertes de performance industrielle et environnementale).

Réduire ses prélèvements et pollutions est en fait souvent rentable, même à court terme, si l'on prend en compte ce coût global. Cette prise de conscience du coût réel est un moteur important pour mettre en action les usagers, et notamment les acteurs économiques.

Pour un site industriel, les ordres de grandeurs (très dépendant du secteur, de la taille et de l'âge du site) sont généralement les suivants :

- coûts directs visibles : quelques €/m³,
- coûts directs : quelques dizaines d' €/m³,
- coûts indirects : plusieurs dizaines d' €/m³,
- coûts induits : quelques centaines d' €/m³.



Source : Aquassay

Plusieurs arguments peuvent être mobilisés pour inciter des usagers à s'engager dans une démarche d'efficacité hydrique :

- Le **gain économique** en prenant en compte le coût global de l'eau
- La **limitation des conflits d'usages**
- La **réduction des impacts en cas de sécheresse** (notamment les pertes économiques)
- La reconnaissance d'être un **acteur engagé**

Comment réduire les prélèvements et pollutions des usages de l'eau ?

Il s'agit d'appliquer une **stratégie d'efficacité hydrique**, comme il y en a eu une d'efficacité énergétique. En résumé, il s'agit :

- dans un premier temps de **cartographier les flux**, usages et traitements de l'eau du périmètre choisi (exemple : une usine, un hôpital, etc. ...), ce qui permet d'identifier les points d'amélioration et de risque puis,
- dans un deuxième temps, de **préconiser des solutions** permettant de réduire les prélèvements et pollutions, ainsi que le coût global de l'eau.

Cette stratégie d'efficacité hydrique permet de **réduire les prélèvements de 27% en moyenne**, avec une variation importante : entre quelques % et plus de 80%, selon le secteur d'activité, la taille et l'âge du site industriel. (Chiffres Aquassay).

7. Lancer un programme de territoire en transition hydrique

Selon l'ampleur et la complexité de vos enjeux, il peut être nécessaire de déployer une stratégie de transition hydrique à l'échelle de votre territoire, combinant les axes suivants :

- Produire un diagnostic du contexte hydrique local, pour identifier et hiérarchiser les actions à mener ;
- Agir : réduire l'impact des usages, restaurer le cycle de l'eau et mettre en place des solutions techniques ;
- Créer une dynamique territoriale pour mutualiser et coordonner les actions avec les autres acteurs du territoire.

S'inspirer des bonnes pratiques : le programme Territoire en Transition Hydrique de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

L'accompagnement des gros consommateurs a permis d'identifier des potentiels de réduction très significatifs pour la majorité (supérieurs à 25%), affichés dans le tableau ci-après.

Typologie du site	Consommations	Potentiel de réduction de consommation en eau		Types de projet	3 R (Réduire, Recycler, Réutiliser)
	En m³/an	En %	En m³/an		
Etablissement de santé - EHPAD	10 507 m³	48 %	5 000 m³	- Fuites et gâchis - Optimisation process	Réduire
Crèche	867 m³	45 %	390 m³	- Fuites et gâchis - Matériels hydroéconomes	Réduire
Etablissement de santé - Hôpital	42 537 m³	29 %	12 290 m³	- Matériels hydroéconomes - Réutilisation d'eau rejetée - Campagne de mesures - Ajout de compteurs - Optimisation process	Réduire Réutiliser
Piscine	13 143 m³	26 %	2 270 m³	- Fuites et gâchis - Optimisation process - Réutilisation de condensats - Ajout de compteurs	Réduire Réutiliser
Industriel - Câblier	7 771 m³	61 %	4 150 m³	- Matériels hydroéconomes - Fuites et gâchis - Campagne de mesures - Ajout de compteurs	Réduire
Hydrocurage	2 063 m³	5 %	100 m³	- Ajout de compteurs - Matériels hydroéconomes	Réduire

Source : Programme de territoire en transition hydrique porté par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS)

S'inspirer des bonnes pratiques : le programme ECOD'O de la CCI Bretagne



Lancé initialement par la CCI du Morbihan, le dispositif ECOD'O Pro a été étendu à l'ensemble du territoire breton depuis 2020. Il vise à aider les entreprises industrielles et acteurs du tourisme à optimiser leur consommation d'eau.

Sur le terrain, Bretagne Compétitivité, opérateur de la CCI Bretagne, sensibilisent et accompagnent ces entreprises dans la sécurisation de leur approvisionnement en eau et la mise en place de pratiques hydro-économiques.

Depuis sa création, ECOD'O Pro a accompagné 332 entreprises bretonnes sur l'ensemble du territoire, dont :

- 176 industries,
- 72 entreprises du tourisme,
- 84 autres activités.

Les actions les plus recommandées lors de ces accompagnements **en industrie** les suivants :

- Identifier les postes de consommation d'eau,
- Réduire la pression sur les postes de nettoyage,
- Installer des sous-compteurs,
- Sensibiliser les collaborateurs,
- Optimiser les températures de nettoyage,

Une enquête réalisée auprès des entreprises (toutes activités) accompagnées entre 2020 et 2023 révèle qu'elles ont économisé un volume de 1 843 644 m³ d'eau grâce au programme (= **22% des volumes consommés**).

8. Rechercher des aides financières

Il existe plusieurs possibilités de guichets et de financement de vos projets par des subventions ou des prêts, selon la nature du besoin (études, achat d'équipements, réalisation de travaux, etc.), avec des dépôts ouverts toute l'année ou à l'occasion d'appel à projet.

Si le principal acteur reste **l'Agence de l'eau**, d'autres organisations peuvent être sollicitées en complément : **Banque des territoires, ADEME, Régions, collectivités locales, chambres consulaires**

Le site **Aquagir** propose un moteur de recherche de financements basé sur le site aides-territoires. Il vous permet d'identifier les types d'aides selon l'objet du financement (eau potable, assainissement, etc.) et du territoire. Avant d'entamer toute démarche, il est néanmoins préconisé de :

- Examiner les différentes facettes du projet, pour identifier les guichets possibles au niveau local, régional ou national.
- Prendre contact le plus tôt possible avec les services concernés pour s'assurer d'une part de la bonne adéquation entre la demande et le type d'aide sollicité et d'autre part des modalités pratiques de dépôt (dates à respecter, informations et documents requis, etc.).



Pour le territoire du TI grand Auch Astarac, le moteur de recherche « Aides et Territoires » du site Aquagir affiche les 36 résultats ci-dessous pour le thème « industrie ».

Financer l'industrie locale avec le Prêt Gaïa Territorial ☆ PORTEUR D'AIDES Banque des Territoires NATURE DE L'AIDE Aide financière RÉCURRENCE Permanente →	ACQUISITION D'UNE PARCELLE CONSTRUCTION D'UN ÉCLAIRAGE PUBLIC +8 AUTRES PROJETS ☆ Financer vos budgets d'investissements dans les Petites Villes PORTEUR D'AIDES AFL, la banque des collectivités locales NATURE DE L'AIDE Aide financière Aide en ingénierie RÉCURRENCE Permanente →	Donner vie à vos projets d'investissement grâce à un financement à moyen-long terme ☆ PORTEUR D'AIDES La Banque Postale NATURE DE L'AIDE Aide financière RÉCURRENCE Permanente →	Construire une stratégie de développement économique territorial ☆ PORTEUR D'AIDES Fédération des agences d'attractivité, de développement et d'innovation (CNER) NATURE DE L'AIDE Aide en ingénierie RÉCURRENCE Permanente →	eu Bénéficier de l'expérience de vos homologues européens pour répondre à une problématique territoriale ☆ PORTEUR D'AIDES Commission européenne NATURE DE L'AIDE Aide en ingénierie RÉCURRENCE Permanente →	eu Améliorer vos politiques publiques grâce au partage de bonnes pratiques au sein d'un partenariat européen ☆ PORTEUR D'AIDES Commission européenne NATURE DE L'AIDE Aide financière TAUX DE SUBVENTION Min : 70% Max : 80% RÉCURRENCE Permanente →
ACQUISITION D'UNE PARCELLE CONSTRUCTION D'UN ÉCLAIRAGE PUBLIC +14 AUTRES PROJETS ☆ Financer vos budgets d'investissement PORTEUR D'AIDES AFL, la banque des collectivités locales NATURE DE L'AIDE Aide financière Aide en ingénierie RÉCURRENCE Permanente →	Bénéficier de l'expertise d'un conseiller développement économique territorial implanté localement ☆ PORTEUR D'AIDES Chambres de commerce et d'industrie (CCI) NATURE DE L'AIDE Aide en ingénierie RÉCURRENCE Permanente →	Financer les études de préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale ☆ PORTEUR D'AIDES ADEME NATURE DE L'AIDE Aide financière TAUX DE SUBVENTION Max : 60% RÉCURRENCE Permanente →	MISE EN PLACE D'UN CAFE / BISTROT MISE EN PLACE D'UN COMMERCE DE PROXIMITÉ ☆ Réaliser une étude sur-mesure de l'activité économique PORTEUR D'AIDES Chambres de commerce et d'industrie (CCI) NATURE DE L'AIDE Aide en ingénierie RÉCURRENCE Permanente →	Participer à un appel à projet du Grand Plan d'Investissement ☆ PORTEUR D'AIDES Banque des Territoires NATURE DE L'AIDE Aide financière RÉCURRENCE Permanente →	Connaître les aides et les solutions pour la relance économique ☆ PORTEUR D'AIDES Chambres de commerce et d'industrie (CCI) NATURE DE L'AIDE Aide en ingénierie RÉCURRENCE Permanente →

Analyser un projet industriel

Cette partie vise à vous guider dans l'évaluation des conséquences d'un projet industriel sur votre contexte hydrique local, qu'il s'agisse d'une extension d'une activité existante ou d'une nouvelle implantation : définir les ressources souhaitées (quantités, qualité, saisonnalité,...) mais aussi les rejets à gérer, identifier les sites d'accueil possibles, orienter vers une démarche d'efficacité hydrique, afin de faciliter son installation dans les sites potentiellement capables de l'accueillir. Analyser en détail une demande industrielle nécessite cependant expertise et expérience. Cette approche propose d'élaborer un premier niveau de diagnostic, qui peut être approfondie par une étude confiée à des experts.

L'EAU AU CŒUR DE L'INDUSTRIE

Dans un monde en restriction et subissant des aléas, toute nouvelle activité n'est pas forcément bonne à accueillir, car elle consommera une partie des ressources du territoire, ressources qui ne seront alors plus disponibles pour d'autres. Le risque serait de provoquer des conflits d'usages ou des coûts disproportionnés, par exemple liés à l'extension des installations de production d'eau potable ou des stations de traitement des eaux usées. De même, l'incapacité du territoire à assurer un approvisionnement et une gestion des effluents à moyen terme risque de remettre en cause la rentabilité et même l'existence du site.

Il est donc primordial de valider que l'allocation de ressources stratégiques (comme l'eau) à des activités est bien cohérente avec le contexte hydrique local.

Rares sont les activités industrielles qui n'utilisent pas d'eau et chaque projet aura ses spécificités. Si l'on retrouve souvent des besoins et des enjeux similaires dans un même secteur, les types de production et les procédés utilisés peuvent être très différents d'un site à l'autre et entraîner des besoins en eau variés, tant dans l'approvisionnement que dans les rejets – en quantité et en qualité. De même, les cycles de production varient aussi fortement, en fonction de la saisonnalité par exemple, ce qui aura une incidence sur les demandes en eau et donc sur la capacité de votre territoire à y répondre.

ÉTABLIR UN PREMIER DIAGNOSTIC

Il s'agit tout d'abord d'étudier les principales facettes du projet, afin de déterminer son adéquation avec les capacités et spécificités de votre territoire. Il s'agit notamment de :

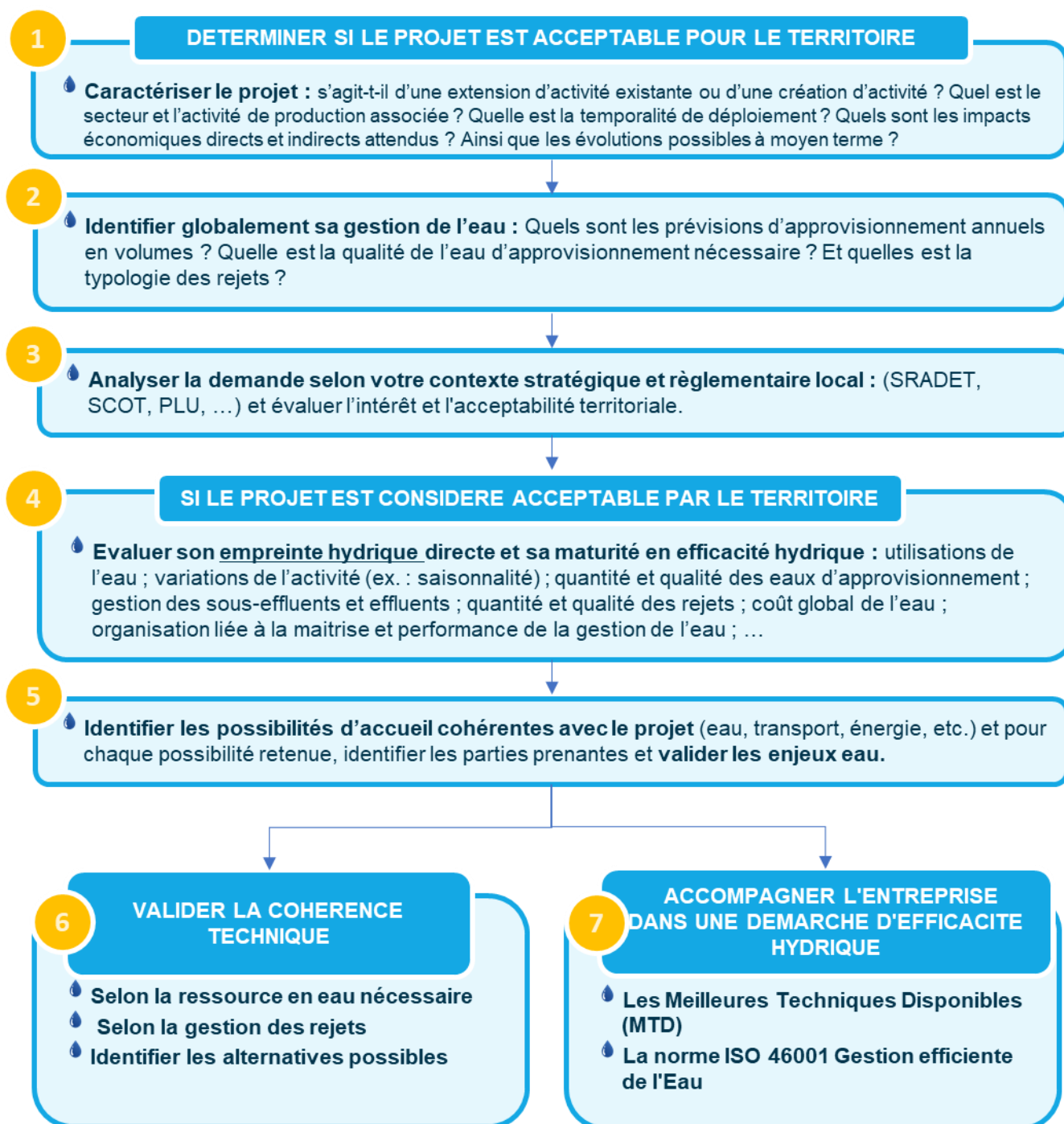
- **Caractériser globalement le projet** : quelle est l'activité du site ? les emplois associés ? les risques ? quelle est sa demande en eau : approvisionnement et rejets ?
- **Comparer cette demande à votre contexte** : quelles est la stratégie de développement économique du territoire ? la réglementation ? les ressources en eau disponibles et la gestion des rejets ?

VALIDER LA COHÉRENCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

Si le projet est considéré comme acceptable, une deuxième analyse visera à :

- **Évaluer l'empreinte hydrique directe du projet et sa maturité en efficacité hydrique** (pour l'orienter, si besoin, vers des actions de réduction de sa demande, facilitant ainsi son accueil),
- **Identifier les possibilités d'accueil cohérentes avec le projet**, identifier les parties prenantes pour chacune d'entre elles et valider les enjeux eau, notamment en termes d'approvisionnements et de rejets.

Certaines étapes de la méthode présentée ci-après peuvent croiser celles de la méthode présentée précédemment : « Analyser son territoire pour évaluer sa capacité d'accueil ». Les étapes communes ne seront pas donc pas développées intégralement.



Determiner si le projet est acceptable pour le territoire

Avant d'entrer dans les détails du projet, l'identification des implantations envisageables et les conditions techniques d'acceptabilité, une première évaluation vise à interroger la cohérence (aujourd'hui et demain) entre le projet, le contexte hydrique local (disponibilité des ressources concernées et capacités de gestion de ses eaux usées) ainsi que le contexte stratégique et réglementaire local (SRADET, SCOT, PLU, ...).

1. Caractériser le projet

Il s'agit de collecter les informations permettant de définir les contours du projet :

- S'agit-il d'une **extension** d'une activité existante ou d'une **création** d'activité ? ;
- Quel est le **secteur industriel** concerné et quelle **activité** est envisagée ? Quels sont les **modes de production** associés au projet ? Par exemple, quelle saisonnalité ? ;
- Quel est l'impact économique attendu ? En termes de chiffre d'affaires, de création ou de maintien d'emplois, ... ;
- Quelle est l'évolution du site envisagée ? Par exemple la montée en charge, la diversification de la production...

2. Identifier globalement sa gestion de l'eau

Il s'agit d'identifier les ordres de grandeur en lien avec l'eau :

- **Pour les approvisionnements**
 - Quelle sont les qualités d'eau demandées ? Par exemple de l'eau industrielle, de l'eau potable ?
 - Quels sont les volumes annuels prévus pour chaque qualité demandée ?
- **Les principaux usages liés à l'eau liés aux activités de production** : refroidissement, eau ingédient, nettoyages etc.
- **Les effluents générés**
 - Quel est le volume annuel des rejets prévu ?
 - Quelle est la typologie générale des pollutions émises ? Par exemple, des résidus de produits de nettoyages, matières premières alimentaires, résidus de médicaments, etc.
- **Les rejets**
 - Quel est le mode de gestion des rejets envisagé ? Par exemple, est-il prévu un traitement sur site et rejet en milieu naturel ? ou un rejet en réseau urbain ?
 - Quelle est la réglementation applicable aux rejets sur le territoire ?
- **Les évolutions**
 - Les évolutions du site à terme auront-elles une conséquence sur l'eau (approvisionnements et rejets). Si oui, lesquelles ?

3. Analyser la demande selon votre contexte stratégique et réglementaire local

Pour évaluer l'acceptabilité du projet industriel, vous devez identifier le contexte territorial général et, le cas échéant, le contexte territorial particulier, par exemple s'il s'agit un accueil dans une zone d'activité¹⁸. Les documents qui régissent la gestion de l'eau sur le territoire permettent une première évaluation à dire d'expert de l'adéquation du besoin avec les capacités du territoire.

Selon le type d'accueil envisagé, vous devez :

- **Identifier les acteurs et les accès à l'eau sur le territoire :**
 - **Sur une zone d'activité**, existe-t-il un aménageur chargé de gérer directement les demandes en eau (adduction et rejets / traitements) ? L'aménageur ou le gestionnaire peuvent être publics ou privés.
 - **Hors zone d'activité** : le territoire dispose-t-il à proximité de l'installation prévue du patrimoine et d'un gestionnaire associé (en général un syndicat, qui gère soit en régie soit via un contrat de délégation de service public passé avec un opérateur privé) ?
 - Usine et réseau d'adduction d'eau potable ou d'eau brute,
 - Réseau de collecte et station d'épuration des eaux usées.

Dans chacun des cas, il conviendra d'évaluer la capacité du système en place à satisfaire les besoins ainsi que les démarches à entreprendre auprès des acteurs concernés

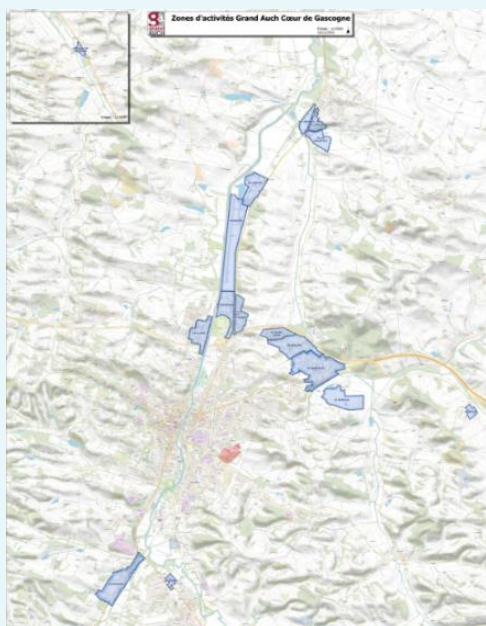
Pour aller plus loin, consulter le « **Guide de l'implantation industrielle** » publié par le Ministère de l'économie, des finances, et de la souveraineté industrielle et numérique » en Mai 2025¹⁹. Cette publication présente un panorama global du processus d'autorisation d'un projet industriel et présente les différentes démarches à entreprendre.

- **Rassembler les éléments de contexte réglementaire**
 - SDAGE / SAGE / ZRE
 - Vos documents d'urbanisme : SRADDET / SCOT / PLUi / PLU
- **Caractériser l'organisation eau du territoire**
 - Comment sont organisés l'adduction d'eau potable et l'assainissement sur votre collectivité ? (Délégation de service public, régie, ...)
 - En cas d'accueil envisagé sur une zone d'activité, existe-t-il un aménageur chargé de gérer directement les demandes en eau (adduction et rejets / traitements) ? L'aménageur ou le gestionnaire peuvent être publics ou privés ;
 - Si le projet doit s'installer hors zone d'activité ou loin des infrastructures publiques (AEP, assainissement), identifiez votre correspondant EAU à la DDT.
- En fonction de la solution plausible (zone d'activité ou réseau public ou autre), **identifier, avec le gestionnaire concerné, la capacité du système à répondre au besoin de l'industriel** :
 - Ressource pour prélèvement
 - Milieu récepteur pour rejet

Les éléments collectés pour l'étude des questions 1, 2 et 3 permettront de déterminer si le projet est acceptable pour le territoire.

¹⁸ Voir chapitre précédent

¹⁹ [Lien](#) vers le « Guide de l'implantation industrielle » publié par le Ministère de l'économie, des finances, et de la souveraineté industrielle et numérique » en Mai 2025



Zones d'activités Grand Auch Cœur de Gascogne

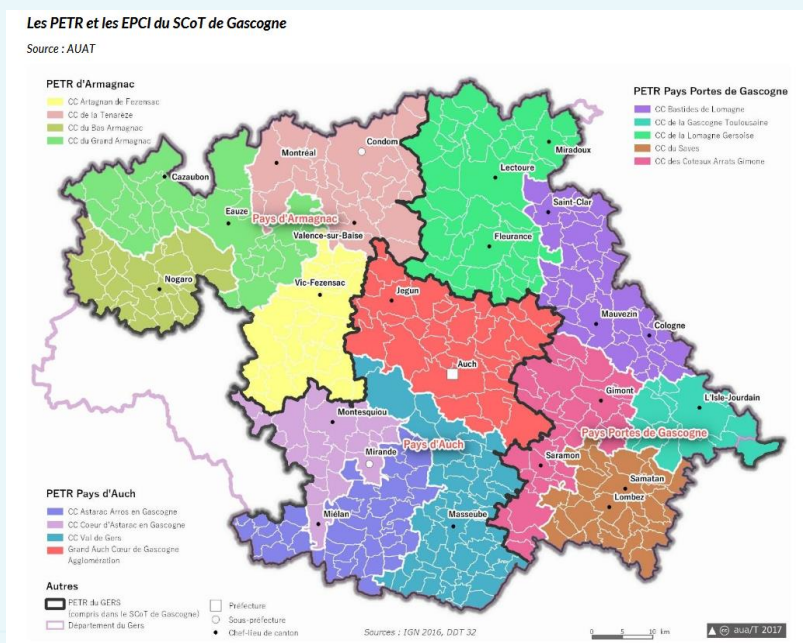
Sur le Territoire d'industrie du Grand Auch Astarac, le **SCoT de Gascogne** (février 2023) est porté par le Syndicat mixte composé de 3 PETR et 13 EPCI. Le périmètre du SCoT couvre **397 communes du Gers pour 170000 habitants**. Il s'agit donc d'un SCoT quasiment départemental, le **plus grand de France**. Il est un des premiers à intégrer les obligations de la Loi Climat et Résilience (LCR).

Il est décliné en 3 axes stratégiques à l'horizon 2040 dont l'Axe 1 « **Un territoire ressources** » avec un objectif 1.4 « **Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau** ». Les 5 indicateurs de suivi sont : Etat des masses d'eau, Prélèvements d'eau, Capacités résiduelles et conformité des stations d'épuration collectives, Etat de la protection des captages AEP, Rendements des réseaux de distribution d'eau potable.

La CA Grand Auch Astarac et la CC Astarac Arros en Gascogne sont membres du PETR Pays d'Auch. Le syndicat SCoT de Gascogne est membre à part entière de la CLE du SAGE NRG.

Les pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du SCoT de Gascogne

Les pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du SCoT de Gascogne



Le **PLUi de la CA Grand Auch Cœur de Gascogne** et le **PLUi de la CC Astarac Arros en Gascogne** sont en **cours d'élaboration**. Les deux démarches ont débuté en 2024. Le PLUi de Grand Auch devrait entrer en vigueur en 2026, celui d'Astarac Arros en 2028.

4. Evaluer l'empreinte hydrique directe, la maturité et l'efficacité hydrique du projet

Il s'agit de **définir les demandes et utilisations de l'eau liées au projet industriel de manière plus détaillée**. Ainsi, la collectivité pourra d'une part mieux cerner les besoins du projet (et donc les implantations les plus adaptées) et d'autre part, évaluer sa maturité en termes d'efficacité. De plus, ces données permettront éventuellement d'agir en sensibilisant aux enjeux économiques de l'eau pour améliorer son empreinte hydrique directe et faciliter son acceptabilité par le territoire.

Les informations essentielles à collecter sont les suivantes

Pour les approvisionnements

- Quelles sont les variations mensuelles attendues pour chaque qualité d'eau ?
- Quel est le ratio des prélèvements versus des consommations de ce projet ?
- Quels sont les éventuels besoins singuliers ? Par exemple les pointes saisonnières ou journalières qui pourraient générer un pic de demande au regard de la consommation moyenne, vis-à-vis de la ressource mobilisée ?

Pour les usages de l'eau et l'efficacité hydrique

- Quels sont les différents traitements de l'eau liés au projet industriel discuté ? Par exemple la production d'eau adoucie, osmosée, déminéralisée, eau glacée, vapeur ?
- Quelles sont les différentes utilisations de l'eau ? Par exemple pour le lavage, refroidissement, eau ingrédient, consommation des employés ?
- Quelle est l'organisation envisagée pour assurer la maîtrise et la performance des flux et usages et traitements de l'eau ? Par exemple, métrologie, gestion des données, management ?
- Quels sont les possibilités de cascades d'usages et/ou de recyclage ?

Pour les rejets

- Quels sont les variations mensuelles attendues, en volume et en qualité ?
- Quels sont les éventuels besoins singuliers ? Par exemple les pointes saisonnières ou journalières qui pourraient générer un pic de rejet ou des fortes variations de qualité, au regard des rejets moyens, vis-à-vis du système d'évacuation et de traitement des eaux usées.
- Quels sont les risques associés à la qualité des rejets ?

Le coût global de l'eau²⁰

- Une évaluation a-t-elle été menée ?

²⁰ Se référer au chapitre précédent.

S'inspirer des bonnes pratiques : la démarche d'efficacité hydrique d'un site industriel pharmaceutique



CEVA, industriel proposant des produits pharmaceutiques vétérinaires (solutions et suspensions), a mis en place avec l'appui d'Aquassay une démarche d'efficacité hydrique ambitieuse pour son site de production de Libourne intégrant 32 bâtiments et ~500 personnes, dans une région en stress hydrique.

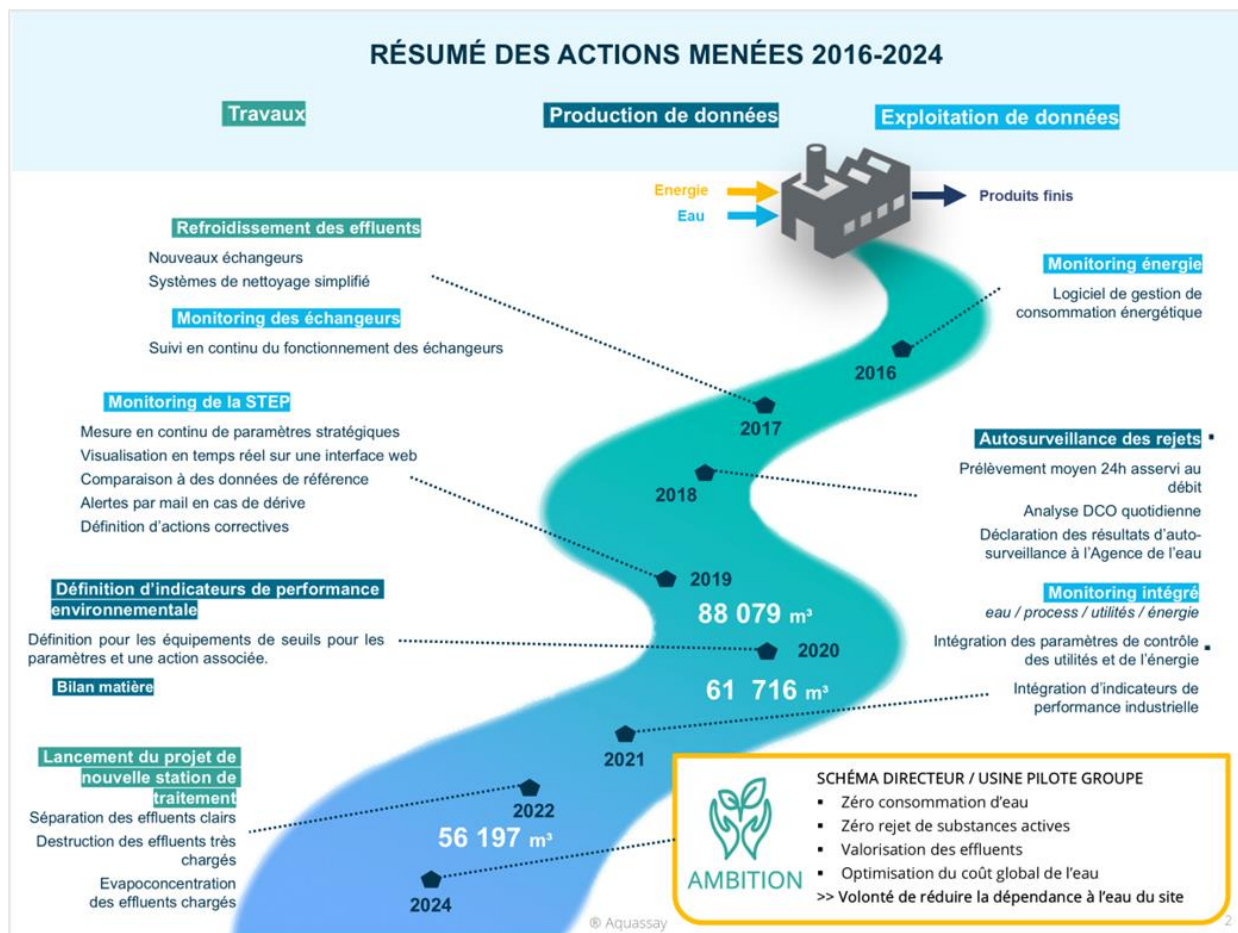
Informations clés concernant la gestion de l'eau sur ce site industriel :

- Approvisionnement : eau potable avec 2 points d'entrée ;
- Production d'eau purifiée EPU et d'eau process EPPI ;
- Principaux usages : nettoyages en place (NEP) et en laverie, sanitaires/nettoyage des sols, chaudières, introduction dans les produits finis ;
- Rejets : 1 station de traitement des eaux usées industrielles, 1 point de rejet eaux usées industrielles + eaux usées domestiques et 1 point de rejet pour les eaux pluviales ;
- Exploitation des données : compteurs sur l'approvisionnement et les producteurs d'eau ainsi que sur l'entrée des principaux documents, remontée des données eau sur le métaviseur eau.

Les stratégies d'efficacité hydrique se traduisent par un ensemble d'actions hiérarchisées, visant à maîtriser puis optimiser la gestion de l'eau et ainsi réduire progressivement les consommations et les rejets de pollutions. Après avoir procédé à de nombreuses actions d'améliorations, la direction du groupe a souhaité engager en 2024 une véritable transformation de la gestion de l'eau, avec une ambition de tendre vers le zéro prélèvement et zéro rejet de substances actives. Une grande partie des actions ont porté sur la production et l'exploitation de données, base indispensable pour maîtriser les flux et engager des actions d'amélioration. **L'étude a identifié un potentiel de réduction des prélèvements de 80%.**



Cliquez ici pour voir la conférence « une stratégie ambitieuse d'efficacité hydrique, intégrée dans son territoire » du groupe CEVA Santé Animale



Source : CEVA Santé animale & Aquassay

5. Identifier les possibilités d'accueil cohérentes avec le projet (eau, transport, énergie)

Le projet ayant été défini plus précisément, il s'agit d'identifier les solutions d'accueil plausibles (zone d'activité, réseau public ou autre). Il s'agit notamment :

De **constituer une liste des acteurs et autorisations à obtenir**, selon les implantations possibles du projet :

- Aménageurs / Gestionnaires de zones d'activités
- Services AEP ou Assainissement et délégataires éventuels, avec qui sont conclues les conventions de rejets et de raccordement,
- Etat (DREAL, DDT), qui délivre l'arrêté d'autorisation d'exploitation/ICPE.

Ces documents précisent les règles à respecter en fonctionnement normal et peuvent être complétés par des arrêtés préfectoraux complémentaires temporaires, notamment pendant les périodes de sécheresse, engendrant des limitations des prélèvements et rejets.

- **Prélèvements** : Certains sites industriels doivent respecter des quantités maximales prélevées par ressource. Ces quantités fixées peuvent être annuelles, mensuelles et/ou journalières.
- **Rejets** : Certains sites industriels doivent respecter et mettre en place un suivi interne ou externe :
 - Des **quantités de rejet**, ces valeurs étant annuelles, mensuelles et/ou journalières ;
 - Des **qualités de rejet**, certains paramètres (par exemple demande chimique en oxygène, azote total, métaux totaux, etc.) ne devant pas dépasser des concentrations et/ou des flux. Les valeurs à respecter peuvent être annuelles, mensuelles et/ou journalières.

Présenter les éléments clés du projet pour déterminer avec eux, la simple adéquation entre le besoin exprimé et leurs capacités à y répondre. Par exemple, un industriel raccordé à un réseau d'eau potable dépendra de la capacité de production de la structure AEP de la commune d'implantation (idem pour la partie assainissement).



Concernant le petit cycle de l'eau, sur le Territoire d'industrie du Grand Auch Astarac, on identifie des **acteurs spécifiques au territoire Neste et Rivières de Gascogne**.

Les structures en charge de la **production** et de la **distribution d'eau potable** sont :

- Pour la communauté d'agglomération Grand Auch et la CC Astarac Arros en Gascogne : Auch, SIAEP Auch Sud, TRIGONE, SMAEP Aubiet Marsan, SIAEP Lizon, SIAEP Mirande, SIAEP Vic-Fezansac, SIAEP Arros, SIAEP Saint Michel.

Les producteurs d'eau potable prélevant sur un cours d'eau réalimenté du système Neste et l'Arros disposent d'un contrat d'eau délivré par Rives & Eaux. Les structures en charge de l'**assainissement collectif** sont :

- Pour la communauté d'agglomération Grand Auch, il s'agit surtout de la régie de Grand Auch.
- Pour la CC Astarac Arros en Gascogne les communes sont en assainissement individuel sauf Villecomtal.



Accompagner les stratégies locales économiques via la valorisation des disponibilités foncières

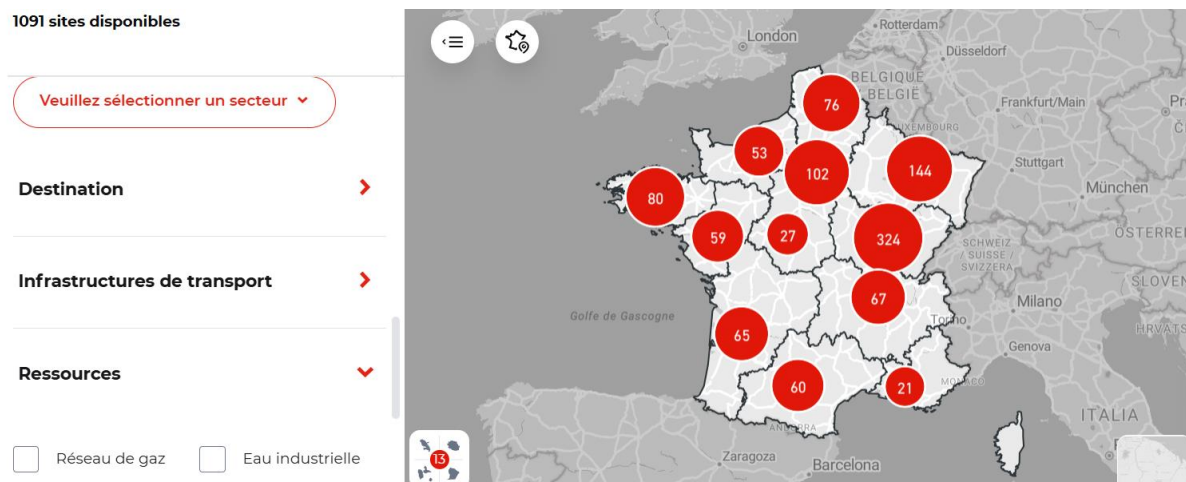
Initié dans une démarche de dynamisation l'économie des territoires notamment par le prisme de la réindustrialisation, l'État a confié à la Banque des Territoires et le Cerema le développement de France Foncier+. Lancé en avril 2023, ce portail gratuit vise **à recenser les parcelles disponibles ayant vocation à accueillir une activité économique**. Développé dans le cadre de la zéro artificialisation nette, France Foncier+ s'adresse aux collectivités en quête d'observation et de valorisation de leurs fonciers et aux entreprises désireuses de s'implanter. Pour ces dernières, la recherche de sites est ainsi facilitée car généralisée sur une même entrée ; pour les collectivités, France Foncier+ diffuse leurs offres foncières auprès d'association d'entreprises françaises et internationales.

Fin 2025, le portail recense 1100 sites disponibles soit l'équivalent de 8800 hectares.

Viabilisation et présence d'hydrique comme critère de première importance

Chaque site affiché sur France Foncier+ est par ailleurs qualifié selon ses caractéristiques, décrites dans une fiche détaillée que complète l'intercommunalité. Outre les informations essentielles (taille, situation géographique, état...), cette description permet à chaque collectivité de préciser sa vision stratégique en matière d'économie et de gestion des ressources. Parmi les critères, figure ainsi la disponibilité d'« eau industrielle » conditionnant l'accueil de certaines activités. Ainsi une collectivité a la possibilité d'explicitier l'encadrement de l'usage hydrique qu'elle réserve au site industriel d'une entreprise (extraction, rejet post utilisation/transformation). En complément, depuis octobre 2025, un acteur économique privé peut directement demander des informations plus précises à une collectivité via un formulaire de contact intégré au portail.

Interface du portail France Foncier+



6. Valider la cohérence technique du projet

Si le projet est jugé acceptable par un ou plusieurs acteurs, il s'agit alors de vérifier point par point :

- **les enjeux eau et les contraintes associées à la demande** (règlements et droits d'eau, dimensionnement du système, capacités d'accueil disponibles, ...), notamment les éventuelles variations, en quantité et qualité, de prélèvements et de rejets durant l'année, mais aussi les potentielles évolutions du site à terme, qui pourraient avoir des incidences sur la gestion de l'eau (ex. : augmentation de la capacité ou évolution de la production entraînant des modifications des prélèvements et des rejets), afin de vous assurer que les installations et services d'accueil seront en capacité de répondre aux besoins du projet aujourd'hui et demain.
- ainsi que **les autres enjeux techniques et économiques** classiques (accès, énergies, surfaces, etc.).

Si le projet n'est pas jugé acceptable, explorez avec eux :

- les points de blocage éventuels ou les conditions d'accès aux services
- les modifications du projet à mener pour le rendre acceptable
- les alternatives possibles.

7. Accompagner l'entreprise dans une démarche d'efficacité hydrique

Il existe des référentiels normatifs pour guider le porteur de projet dans une démarche d'efficacité hydrique :

- **Les MTD** : les rejets des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE - environ 7000 en France) sont encadrés par la Directive Emissions Industrielles (IED), qui impose d'utiliser les **Meilleures Techniques Disponibles** (MTD) pour la réduction des émissions industrielles polluantes. Ces MTD sont mises à jour par un service de la Commission et peuvent servir de référence pour orienter tout porteur de projet industriel dans une démarche de limitation des pollutions émises.
- La norme **ISO 46001 Gestion efficiente de l'Eau** pour réduire les consommations et maîtriser les risques liés à l'eau (continuité de l'activité, pollutions, dérives des coûts) en s'inscrivant dans une gestion durable de la ressource. La norme propose un système de management de la performance hydrique basé sur des indicateurs de performance (KPI hydriques) avec des objectifs mesures d'efficacité, en particulier de réduction des pertes, fuites et gaspillages. Il s'appuie sur une cartographie des flux d'eau, l'identification des usages significatifs et la maîtrise des consommations anormales, la hiérarchisation des opportunités d'économie et un suivi régulier de la performance.

Le recours à des compétences techniques expertes pourra être nécessaire (ex : bureau d'étude) pour effectuer un diagnostic approfondi et un plan d'actions optimisé.

S'inspirer des bonnes pratiques : un exemple proposé par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois



La société Taïwanaise « Prologium » leader dans la production de batteries dernière génération destinées au secteur automobile a développé un projet de Gigafactory sur le site du Grand Port Maritime de Dunkerque. La production de batterie dernière génération nécessite la consommation d'importants volumes d'eau de process afin d'assurer le refroidissement des équipements. A l'image de l'unité « Prologium » existante basée à Taïwan, les premières études de définition menées par l'industriel ont montré un besoin en eau à hauteur de 2 millions de m³ par an.

Dès les premières présentations du projet, un groupe de suivi a été mis en place réunissant les opérateurs réseaux (énergie, utilités.), les collectivités (la communauté Urbaine de Dunkerque, le Grand Port Maritime de Dunkerque), services de l'état (DERAL, DDTM, DSIS.) et le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois pour le volet de la ressource en eau et en eau industrielle en particulier. Car le Dunkerquois dispose d'un réseau spécifique d'eau industrielle, alimenté par de l'eau de surface non potable, destinée aux process industriels. Ce dernier a alerté les parties prenantes sur la criticité de la ressource en eau dans les études de faisabilité du projet et a présenté les orientations à considérer pour préserver cette ressource. Le Syndicat a collecté l'ensemble des informations liées aux besoins en eau : quantité, qualité, les différents usages, les périodes de consommation, le détail des process consommateurs d'eau etc. et a inscrit le projet dans l'outil « Toile de l'Eau Industrielle ».

L'industriel a été orienté vers la prise en compte des MTD (Meilleures Technologies Disponibles) pour limiter les consommations d'eau industrielle en grande majorité destinée au refroidissement des équipements. L'ensemble des alternatives aux techniques habituelles a alors été étudiée. Cela s'est traduit par la mise en œuvre de circuits fermés de refroidissement, puis la mise en place de dispositifs de tours aéroréfrigérantes dites adiabatiques qui permettent de réduire considérablement les volumes d'eau consommés, puis les études se sont poursuivies par l'analyse d'autres dispositifs en intégrant l'expertise des Capex et Opex induits afin de prendre l'ensemble des éléments en considération. Ces évolutions de conception du projet ont permis de ramener les besoins en eau industrielle à un volume de 200 000 m³ par an soit une division par 10 des premières demandes, avec une augmentation marginale des Capex. Le volet Opex bénéficiera des économies liées à la limitation des coûts d'achat d'eau industrielle dont le tarif unitaire est amené à augmenter.

Prologium a poursuivi ses efforts en étudiant avec le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois les synergies possibles pour utiliser une ressource alternative dans le cadre de l'économie circulaire de l'eau industrielle.

Les programmes de la Banque des Territoires

Le programme AQUAGIR

Nos territoires font face à des défis sans précédent : raréfaction et dégradation de la ressource en eau (un tiers non conforme, 20% de pertes réseau), événements extrêmes accrus (sécheresses, inondations), et vétusté des infrastructures.

Ces enjeux sont amplifiés par le changement climatique et un déficit d'investissement massif (50% des besoins non couverts), plaçant les collectivités en première ligne.

C'est pour y répondre que la Banque des Territoires a créé [AQUAGIR](#).



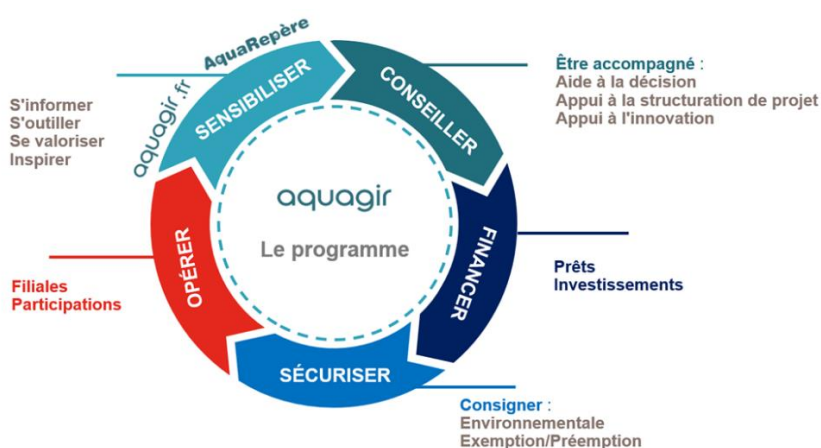
Mission du programme

La mission du programme est d'accélérer le passage à l'action des collectivités locales et les aider à prendre en main la gestion de l'eau sur leur territoire.

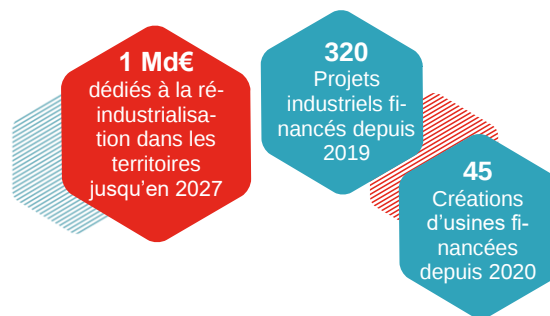
La Banque des Territoires finance et accompagne vos projets de :

- Production, stockage et distribution d'eau potable
- Assainissement et de réutilisation des eaux usées traitées
- Gestion des eaux pluviales
- Désimperméabilisation des sols et d'irrigation des cultures
- Gestion des milieux aquatiques et de restauration des cours d'eau et réseaux hydrographiques
- Prévention des inondations et submersions

Un parcours d'accompagnement de bout en bout



Le soutien à l'industrie



L'objectif de réindustrialisation est aujourd'hui largement partagé mais sa dynamique reste fragile. L'effort de coopération d'un écosystème d'acteurs à toutes les échelles est essentiel pour franchir la marche de réindustrialisation : celle d'atteindre une part de l'industrie manufacturière dans le PIB français à 12% en 2035 (contre 9,7% en 2023 – pour atteindre une balance commerciale à l'équilibre²¹).

Pour soutenir les acteurs publics et privés engagés dans la réindustrialisation, la Banque des Territoires mobilise l'ensemble de ses outils de financements et de conseil via :

- L'investissement dans les projets d'immobilier industriel et des projets en faveur de la transition énergétique et environnementale de l'industrie
- L'investissement dans les **outils de portage foncier** renforcé par notre offre de Prêt Gaïa Territorial
- Le financement des **écoles de production**
- Les portails numériques **FranceFoncier+** et **Friches+**
- Les **subventions d'ingénierie** pour les collectivités



La Banque des Territoires est également **opérateur du programme national Territoires d'industrie** depuis son lancement en 2018. Outil de coopération salué par les territoires, celui-ci favorise la territorialisation pour stimuler le développement industriel de 183 territoires labellisés « Territoires d'industrie », en renforçant les liens entre élus locaux et industriels, dans une logique de panier de services apportés par l'Etat et les opérateurs publics aux acteurs locaux.

Pour adresser le sujet du foncier industriel, la Banque des Territoires mobilise l'ensemble de ses outils de financement dans le cadre du programme des **“Sites clés en main France 2030”** qui vise à pré-équiper 55 sites industriels d'ici 2030 afin d'accueillir des activités industrielles.

Pour en savoir plus sur la réindustrialisation



Cliquez-ici pour consulter le **Baromètre industriel 2024 de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale**, publié le 17 novembre 2025 qui dresse un portrait macroéconomique des transformations et défis de l'industrie en France

²¹ Source étude BPI France Le Lab, La réindustrialisation en France : regards croisés entre territoires, industriels et citoyens, publiée le 15 mai 2024 ([lien](#))

Principaux rédacteurs

AQUASSAY

Parce que l'eau est épuisable, altérable et très couteuse

Créée en 2015 et basée à Limoges, Aquassay est une société de services spécialisée en **efficacité hydrique, transition hydrique et transformation numérique de la gestion de l'eau**, pour l'industrie, les collectivités et les bâtiments techniques (hôpitaux, centres commerciaux, centres sportifs, etc.).



Aquassay intervient avec trois types de prestations :

- **des études et interventions sur site de type « diagnostic et solutions »** : audit puis préconisation d'amélioration techniques ou organisationnelle, y compris de la sensibilisation et de la formation.
- **Un Métaviseur : solution informatique d'analyse de données dédiée à la gestion de l'eau**, avec une intelligence métier intégrée de type génie des procédés et modèles. Ce **SaaS, sécurisé ISO 27001**, équipe actuellement plus de 130 sites industriels et de collectivités (installations d'eau potable et d'assainissement), de 23 pays du monde.
- **Des accompagnements stratégiques** : programme de territoire en transition hydrique, déploiement multisites, schéma directeur, ...

Aquassay a été lauréat national (2017) du prix entreprise et environnement du ministère de l'Écologie (Innovation 2017) et lauréat France 2030 (2025).

RIVES & EAUX DU SUD-OUEST

Pour un partage durable de l'eau

Rives & Eaux du Sud-Ouest est une entreprise spécialisée dans la **gestion de l'eau et des ouvrages hydrauliques au service des politiques publiques**. Forte de l'expérience acquise depuis 1959, et face aux défis du changement climatique, Rives & Eaux du Sud-Ouest assure un partage durable des ressources en eau, en intégrant les enjeux environnementaux, humains et économiques.

En tant qu'opérateur technique au service de l'intérêt général, notre mission est d'accompagner les territoires dans leur transition écologique et énergétique. Depuis notre siège social à Tarbes (65), et nos agences d'exploitation, nous intervenons principalement dans le Grand Sud-Ouest mais aussi à l'échelle nationale et internationale.



Notre savoir-faire



- **Gestion de l'eau et des ouvrages hydrauliques :** Rives & Eaux gère un important patrimoine hydraulique dont plus de 80 barrages dans le cadre de 2 concessions d'État transférées aux régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine, plus de 20 concessions de service public et de nombreux contrats de prestation de services.
- **Bureau d'étude et d'ingénierie :** 65 ans d'expertise reconnue dans les études et projets d'ingénierie pour l'aménagement, les infrastructures hydrauliques et la sécurité des ouvrages, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.
- **Production d'énergie renouvelable :** Optimisation des infrastructures hydrauliques existantes afin de valoriser leur potentiel énergétique par la production d'énergie verte (hydroélectricité, photovoltaïque flottant).
- **Prestations spécialisées :** Maintenance et surveillance des barrages, des stations de pompage et des réseaux sous pression ; travaux subaquatiques ; hydrométrie et prestations de mesure ; accompagnement des collectifs d'agriculteurs ; irrigation durable et transition agricole, etc.

Annexes

Lexique
Acronymes
Sources

Lexique

Adduction	Action de dériver les eaux d'un lieu pour les amener dans un autre.
Bassin versant ou bassin hydrographique	Un bassin hydrographique est toute zone dans laquelle toutes les eaux de ruissellement convergent à travers un réseau de rivières, fleuves et éventuellement de lacs vers la mer, dans laquelle elles se déversent par une seule embouchure, estuaire ou delta. https://aquagir.fr/gestion-milieux-aquatiques/connaissances/bassins-versants-definition-et-caracteristiques/
Cascades d'usages	Réutilisation d'une eau après
Commission locale de l'eau (CLE)	La commission locale de l'eau (CLE) est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Exemple : https://sage-nrg.gers.fr/commission-locale-de-leau-et-acteurs/cle-et-instances
Contexte hydrique local	Description, à l'échelle de votre territoire, des ressources (disponibilité et variabilité, en quantité et qualité, durant l'année), des usages de l'eau (prélèvements et rejets, saisonnalité), des infrastructures et services qui relient les uns aux autres, de la gouvernance (acteurs, réglementation, convention, etc.), des milieux naturels (en lien notamment avec les rejets), dont vous dépendez, aujourd'hui mais aussi demain (pour prendre en compte les évolutions probables de ces différentes facettes : changement climatique, urbanisation, etc.). L'étude du contexte hydrique local s'applique à un site industriel ou à territoire et vise à éclairer les prises de décision, notamment en mettant en évidence les points de risques et d'amélioration.
Coût global de l'eau	Réduire de 30% l'utilisation de l'eau d'une opération donnée (ex. : votre douche matinale) ne permet pas de gagner seulement 30% du volume d'eau mais aussi l'énergie liée à ces 30% (eau chaude) et une moindre usure de votre chauffe-eau. Ainsi, la notion de coût global de l'eau correspond à une évaluation complète du coût de l'eau. Elle comprend les coûts " directs ", " indirects " et " induits ". Les coûts " directs " correspondent aux coûts d'approvisionnement (€/m ³ , taxes, etc.), mais aussi aux coûts d'investissement et d'exploitation des installations de gestion, de traitement et d'utilisation de l'eau (dont les coûts d'énergie, de réactifs, de temps de travail, etc.). Les coûts " indirects " correspondent aux coûts engendrés par une mauvaise gestion de l'eau : perte de production due à un incident ou à un défaut de qualité des eaux standardisées ; coût de dégradation des installations (ex. : dégradation plus rapide des réseaux de collecte des effluents) ; etc. Les coûts " induits " correspondent aux coûts engendrés par une restriction subie (indisponibilité ou mauvaise qualité de la ressource, arrêté préfectoral en période de sécheresse, ...), qui entraîne une réduction de la production et donc une perte de chiffre d'affaires (perte que l'on peut ramener aux nombres de m ³ manquant, et donc calculer un coût induit par m ³ manquant)
Eau "virtuelle", eau "cachée"	L'eau virtuelle est en fait une eau bien réelle, mais qui correspond à de l'eau consommée de manière indirecte, c'est à dire sur un autre territoire, par le

	fournisseur de produit ou de service (cf. empreinte eau). Le terme d'eau "virtuelle" ne devrait pas être utilisé car il induit en erreur. Le terme d'eau "cachée" devrait lui être préféré.
Eau de surface (rivières, fleuves)	Également appelées « eaux superficielles », les eaux de surface regroupent l'ensemble des masses d'eau courantes ou stagnantes en contact direct avec l'atmosphère. Ces eaux peuvent être douces, saumâtres ou encore salées selon leur emplacement. Exemple : fleuves, rivières et ruisseaux, canaux, lacs, étangs et mares, eaux de ruissellement (eaux de pluie), réservoirs, lacs de barrage, mers et océans, eaux côtières, zones humides, eaux de transition (masses d'eau où l'eau douce des cours d'eau se mélange aux eaux marines).
Eau industrielle (réseau de distribution spécifique pour les industriels)	L'eau industrielle désigne l'eau utilisée à des fins industrielles, par opposition à l'eau domestique et à l'eau agricole. Certains territoires ou plate-formes industrielles disposent de réseau de distribution d'eau industrielle. Exemple : https://www.leaoudunkerquois.fr/nous-connaître/nos-compétences/eau-industrielle/
Eau souterraine (nappe)	Les eaux souterraines sont toutes les eaux se trouvant sous la surface du sol, dans la zone de saturation et en contact direct avec le sol ou le sous-sol.
Eau standardisée	Les différentes opérations industrielles présentent sur un site (ex. : refroidissement, vapeur, nettoyage, eau ingrédient, ...) utilisent des eaux devant respecter des qualités définies (ex. : eau déminéralisée, eau osmosée, eau pour préparations injectables, etc.). Ces eaux standardisées sont produites par les unités de "production d'eau" correspondant aux différentes qualités d'eau nécessaires au site.
Eaux Non Conventionnelles (ENC)	Les eaux non conventionnelles (ENC) correspondent aux types d'eaux autres que celles issues directement d'un prélèvement direct dans la ressource naturelle et faisant éventuellement l'objet d'un traitement approprié par rapport à l'usage. Exemples : eaux usées traitées (EUT), eau de pluie (EdP), eaux ménagères aussi appelées eaux grises (EG), ... https://www.astee.org/publications/favoriser-le-recours-aux-eaux-non-conventionnelles/ et : https://www.cerema.fr/fr/actualites/eaux-non-conventionnelles-solution-face-augmentation
Eaux prélevées / eaux consommées	Les usages de l'eau n'ont pas le même impact sur le cycle de l'eau si l'eau prélevée est restituée ou non aux milieux naturels. Les prélèvements correspondent à l'eau qui est prise au milieu naturel pour alimenter les usages de l'eau, Les consommations correspondent à la partie de l'eau prélevée qui n'est pas restituée aux milieux aquatiques (car elle sera par exemple évaporée par l'usage) et n'est donc plus disponible sur le territoire, pour les autres usages et les milieux naturels.
EDCH, Eau potable	Les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) doivent provenir des eaux souterraines, des eaux de surface ou de l'eau de mer (après dessalement). L'eau est traitée en plusieurs étapes afin de lui donner la qualité de l'eau potable.
Effluent, sous-effluent	L'utilisation de l'eau par une opération industrielle engendre des eaux usées (eau sortante), de qualité plus ou moins dégradée (physiquement : température ou chimiquement : polluants organique ou inorganiques) par rapport à

	l'eau entrante. Un effluent peut de plus être très hétérogène (ex. : lors d'une opération de nettoyage, les premières eaux sont très chargées, alors qu'en fin d'opération, il s'agit plutôt d'eaux claires). Séparer un tel effluent, selon la qualité, en plusieurs sous-effluents plus homogènes facilite leur gestion (traitement, valorisation). Le terme d'effluent peut aussi désigner les eaux sortant d'un bâtiment ou du site industriel.
Empreinte eau ou empreinte hydrique	« L'empreinte eau est une mesure de l'appropriation par l'humanité de l'eau douce en volumes d'eau consommée et/ou polluée. Elle mesure la quantité d'eau utilisée pour produire chacun des biens et services que nous utilisons. Elle peut être mesurée pour un seul processus, comme la culture du riz, pour un produit, comme une paire de jeans, pour le carburant que nous mettons dans notre voiture, ou pour l'ensemble d'une entreprise multinationale. L'empreinte eau peut également indiquer la quantité d'eau consommée par un pays particulier – ou à l'échelle mondiale – dans un bassin fluvial spécifique ou à partir d'un aquifère. » On parle d'empreinte eau directe pour les ressources impactées au niveau local et indirecte , pour les ressources impactées par les services et produits consommés localement, mais produits ailleurs. https://www.waterfootprint.org/
Etiage	L'étiage est, en hydrologie, le débit minimal d'un cours d'eau.
Etude HMUC	Il s'agit d'une démarche globale intégrant les 4 volets Hydrologie, Milieux, Usage, et Climat d'un territoire. Un guide de réalisation des études HMUC est disponible sur : https://donnees-documents.eau-loire-bretagne.fr/home/documents/guides-etudes/analyses-hydrologie---milieux---usages---climat-hmuc.html
Hydrogéologie	L'hydrogéologie s'occupe de la distribution et de la circulation de l'eau souterraine dans le sol et les roches, en tenant compte de leurs interactions avec les conditions géologiques et l'eau de surface.
Imperméabilisation/ Désimperméabilisation des sols	L'infiltration normale des eaux de pluie dans le sol peut être réduite ou empêchée par l'anthropisation des espaces naturels (surfaces bétonnées ou bitumisées, tassement des sols agricoles, etc.), ce qui contribue à la déstabilisation du cycle de l'eau (l'eau ruisselle au lieu de s'infiltrer et est évacuée rapidement vers la mer au lieu de participer à la recharge des eaux souterraines). Les opérations de désimperméabilisation consistent à rétablir cette infiltration, par élimination totale ou partielle des surfaces imperméabilisées. https://aquagir.fr/gestion-eaux-pluviales/propositions/desimpermeabiliser-les-sols/
OUGC	Un organisme unique de Gestion Collective (OUGC) est une structure qui a en charge la gestion et la répartition des volumes d'eau prélevés à usage agricole sur un territoire déterminé.
PAGD	Le PAGD est le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Exemple : https://www.sage-garonne.fr/sage/pagd/
Pédoclimat	Le pédoclimat correspond au climat du sol. Il désigne l'ensemble des conditions de température, d'humidité et d'aération régnant dans les horizons d'un sol.
Producteurs d'eau	cf. Eau standardisée

Stress hydrique	Insuffisance des ressources disponibles, en quantité et qualité, vis-à-vis des usages souhaités. Cette insuffisance peut être structurelle et permanente ou momentanée (ex. : période de sécheresse ou épisode de pollution). Le stress hydrique ne correspond donc pas à une absence ou une faiblesse des ressources en eau, mais simplement au fait que la demande est supérieure à l'offre.
Zone de Répartition des Eaux (ZRE)	Une zone de répartition des eaux (ZRE) est une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources en eau par rapport aux besoins ; on parlera aussi de déficit quantitatif chronique.
Zones humides	Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». ex. : tourbières, prairies inondées, marais, prés salés, forêts alluviales ou encore mangroves. https://sig.reseau-zones-humides.org/

Acronymes

3R	Réduire, réutiliser, recycler
AAP	Appel à projet
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AEP	Alimentation en eau potable
AIOT	Activités, installations, ouvrages et travaux
AN	Assemblée Nationale
CAPEX	Capital expenditure (dépenses d'investissement)
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCP	Code de la commande publique
CDAC	Commission départementale d'aménagement commercial
CDH	Conseil départemental d'hygiène
CEE	Certificat d'économies d'énergie
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CLE	Commission locale de l'eau
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
COLDEN	Comité de lutte contre la délinquance environnementale
DCE	Dossier de consultation des entreprises
DDI	Direction départementale interministérielle
DDT	Direction départementale des territoires
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DSI	Direction des services informatiques
DSP	Délégation de service public
EMS	Electronic Manufacturing Service
EPAGE	Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPE	Entreprises pour l'environnement
EPTB	Etablissement public territoriale de bassin
ERP	Etablissement recevant du public
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GTB	Gestion technique du bâtiment
HMUC	Hydrologie, milieux, usages, climat
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement

IOT	Internet of things, Internet des objets
IOTA	Installations, ouvrages, travaux et activités
ISO	International organization for standardization
JO	Journal officiel
JONC	Journal officiel numéro complémentaire
LORA	Long range
MISEN	Mission interservice de l'eau et de la nature
NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
OPEX	Operational expenditure (dépenses d'exploitation)
OUGC	Organisme unique de gestion collective
PAGD	Plan d'aménagement et de gestion durable
PDCA	Plan, do, check, act
PFAS	substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées
PFD	Process flow diagram
pH	Potentiel hydrogène
PLU(i)	Plan local d'urbanisme (intercommunal)
RS	Règlement de service
SaaS	Software as a service
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SMUE	Système de management de l'utilisation efficiente de l'eau
ZAC	Zone d'activité commerciale
ZAE	Zone d'activité économique
ZH	Zone humide
ZRE	Zone de répartition des eaux

Sources

« France Nation Verte – Guide de l'implantation industrielle », Ministère de l'économie, des finances, et de la souveraineté industrielle et numérique » (Mai 2025)

Le Guide de l'implantation industrielle propose un panorama global du processus d'autorisation d'un projet industriel et présente les différentes démarches à entreprendre.

<https://www.entreprises.gouv.fr/la-dge/publications/implantation-industrielle-guide-destination-du-porteur-de-projet>

« Quelle évolution de la demande en eau d'ici 2050 ? » Note d'analyse n° 148, France Stratégie (janvier 2025)

Etude entre 2020 et 2050 des évolutions théoriques des prélèvements en eau et des consommations associées, selon trois scénarios prospectifs.

<https://www.strategie-plan.gouv.fr/publications/quelle-evolution-de-la-demande-en-eau-dici-2050>

« L'eau en 2050 : graves tensions sur les écosystèmes et les usages », Note d'analyse n° 156, France Stratégie (juin 2025)

Comparaison entre demandes et ressources projetées en 2050, en vue d'identifier, à l'échelle de la France découpée en quarante bassins versants, les périodes de l'année où des tensions sur la ressource en eau de surface pourraient apparaître.

<https://www.strategie-plan.gouv.fr/publications/leau-en-2050-graves-tensions-sur-les-ecosystemes-et-les-usages>

« Rapport sur la sobriété hydrique des installations classées pour la protection de l'environnement », CGE et IGEDD, juillet 2024

Étude de l'impact des sécheresses estivales de 2022 puis de 2023 pour les entreprises du secteur industriel et présentation de recommandations d'actions (coordination des réglementations, anticipation et planification).

<https://igedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/notice?id=Affaires-0013442>

« La demande en eau - Prospective territorialisée à l'horizon 2050 », France Stratégie (Janvier 2024)

Ce rapport étudie aux horizons 2030 et 2050 les prélèvements théoriques en eau et les consommations associées pour trois scénarios d'usages.

<https://www.strategie-plan.gouv.fr/files/files/Publications/2025/2025-01-21%20-%20Eau/FS-2025-Rapport-EAU-24janvier.pdf>

« Ralentir l'eau », La Plateforme des bonnes pratiques pour l'eau du grand Stratégie (décembre 2025)

Ce dossier propose aux élus et décideurs des axes de réflexion, des retours d'expérience et de pistes d'action pour repenser l'aménagement du territoire, renouer avec les dynamiques naturelles de l'eau et bâtir des stratégies concrètes pour réduire les vulnérabilités des territoires.

<https://bonnespratiques-eau.fr/2025/09/20/ralentir-eau-un-enjeu-commun-pour-adapter-nos-territoires/>

« Panorama du financement global de la politique de l'eau en France métropolitaine », Cercle français de l'eau (2025)

Cette grande étude nationale présente un diagnostic complet sur la répartition des financements entre ménages, collectivités, industries et secteur agricole, mais aussi sur les coûts non couverts actuellement, tout en formulant des recommandations clés pour un financement équilibré et durable.

https://www.cerclefrancaisdeleau.fr/2024/11/20/etude_fipoleau/

« Les acteurs de l'eau en Nouvelle-Aquitaine », Agence régionale de la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine, 2025

- Panorama des différents acteurs et partenaires de la mise en œuvre de la politique de l'eau, les instances de concertation et outils de planification.
- https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/wp-content/uploads/2025/12/ActeursEauNA_VF_web_planches.pdf

Guides professionnels

Certaines fédérations professionnelles ont produit des guides de gestion de l'eau, généralement orientés sur la sobriété hydrique. Ces guides sont disponibles pour les adhérents de ces fédérations : France chimie ; FEBEA, la fédération des entreprises de la beauté ; FEFIS, fédération française des industries de la santé : pharmaceutiques et dispositifs médicaux).



banquedesterritoires.fr

in   | @BanqueDesTerr